

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FEADER 2008 du Programme de Développement Rural 2007 – 2013

**Version approuvée
par le CNS de juin 2009
(Procédure écrite)**

**Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif Convergence**



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

INTRODUCTION	3
1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES	4
1.1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES AYANT UN IMPACT DIRECT SUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME (C'EST-A-DIRE CHANGEMENTS LEGISLATIFS OU EVOLUTIONS INATTENDUES DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE).....	4
1.2. CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES AYANTS DES REPERCUSSIONS SUR LA COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS.	7
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT	8
2.1 LES INDICATEURS D'IMPACT	10
2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT.....	12
2.3 INDICATEURS DE REALISATION.....	15
2.3.1. <i>Axe 1: amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</i>	15
2.3.2. <i>Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural</i>	32
2.3.3. <i>Axe 3: qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>	38
2.3.4. <i>Axe 4 : LEADER</i>	43
3. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME PRESENTANT, POUR CHAQUE MESURE, LE RELEVÉ DES MONTANTS VERSES AUX BENEFICIAIRES	45
4. RESUME DES ACTIONS D'EVALUATION EN COURS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 86, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005	48
5. DISPOSITIONS PRISES PAR L'AUTORITE DE GESTION ET PAR LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	50
5.1. LES ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION	50
5.1.1. <i>Cadre de la mise en œuvre du programme en 2008</i>	50
5.1.2. <i>Actions relatives au niveau national</i>	53
5.1.3 <i>Informations relatives aux dispositions régionales</i>	54
5.2. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA GESTION DU PROGRAMME AINSI QUE TOUTE MESURE ÉVENTUELLEMENT PRISE, Y COMPRIS LES RÉPONSES APPORTÉES AUX OBSERVATIONS FAITES AU TITRE DE L'ARTICLE 83 DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005	57
5.3. RECOURS A L'ASSISTANCE TECHNIQUE	59
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DU PROGRAMME CONFORMEMENT A L'ARTICLE 76 DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....	61
6. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN EVIDENCE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS ET LES MESURES ADOPTÉES POUR LES TRAITER	68
6.1 RESPECT DES REGLES EN MATIERE DE CONCURRENCE.....	68
6.2 RESPECT DES REGLES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS	69
6.3 RESPECT DES REGLES RELATIVES A LA PROTECTION ET L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT.....	69
6.4 RESPECT DES REGLES RELATIVES A LA PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE NON DISCRIMINATION	69
6.4.1. <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i>	69
6.4.2 <i>Promotion de la non discrimination</i>	70
6.5 ARTICULATION AVEC LE POSEIDOM	72
6.6 ARTICULATION AVEC LES OCM.....	75
7. REUTILISATION DES AIDES RECUPERÉES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 33 DU REGLEMENT (CE) NO 1290/2005	76
ANNEXE 1 : TABLEAU DES INDICATEURS COMMUNS POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL POUR L'ANNEE 2008	77
ANNEXE 2 : COURRIER DE TRANSMISSION A LA COMMISSION CONCERNANT LES REMARQUE FORMULEES SUR LES TABLEAUX DES INDICATEURS COMMUNS POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL POUR L'ANNEE 2007 78	



INTRODUCTION

Approbation du Programme de Développement rural de l'île de la Réunion

Le PDR de l'île de La Réunion (CCI 2007FR06RPO006) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 novembre 2007, Décision C(2007) 5947.

Une modification du programme a été introduite le 29 décembre 2008 et vise les points suivants :

- des précisions techniques nécessaires à la mise en œuvre de la mesure 214 du programme (mesures agroenvironnementales),
- la notification d'un TOP UP pour la défiscalisation et pour la déductibilité de la TVA non perçue récupérable (NPR) lié aux mesures 121 modernisation des exploitations agricoles et 123.1 Evolution de l'outil agro industriel.

Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31/12/2008.

Il est à noter que la proposition de modifications a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top up relatifs aux mesures 121 et 123A peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond de 75%.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 82 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le rapport annuel d'exécution est présenté « *pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année* »

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2008.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Modifications des conditions générales

1.1. Modifications des conditions générales ayant un impact direct sur les conditions de mise en œuvre du programme (c'est-à-dire changements législatifs ou évolutions inattendues du contexte socio-économique).

L'année 2008 a été marquée par le début de la crise financière. Jusqu'à fin 2008, l'impact sur le programme FEADER a été plutôt limité mais il conviendra de mesurer l'impact sur l'année 2009. Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Par contre au niveau communautaire sur le développement rural, aucune mesure spécifique n'a été mise en place en 2008 contrairement aux fonds structurels qui prévoient des mesures pour accélérer et simplifier la mise en œuvre des programmes dans le contexte de la crise et du plan européen pour la relance économique.

La principale disposition commune à tous les fonds (respect de la date d'éligibilité des dépenses 2000-2006 au 30 juin 2009) n'a pu être pleinement optimisée compte tenu des règles transitoires FEOGA-FEADER.

1.1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2008 a constitué la quatrième année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du DOCUP.



1.1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2008 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allègement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômés) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2008 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.



1.1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2008.

1.1.4 Réflexions en cours

A ce stade, il n'y a pas d'autres changements législatifs ou d'évolutions notables du contexte économique ayant un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.

Mais il convient de signaler que de nombreuses réflexions sont en cours :

1) Le Grenelle de l'environnement :

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé et le projet de loi a été préparé en 2008 et discuté au niveau des instances nationales.**

Au niveau local le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

2) Les assises des l'agriculture et le bilan de santé de la PAC :

L'Etat Membre France a mis en place depuis septembre 2007 une réflexion ayant pour objectif de définir les contours d'une politique agricole renouvelée dans la perspective de 2013, de préparer la position française sur le "bilan de santé" de la PAC 2008 et d'adapter l'ensemble des dispositifs accompagnant le développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie : les assises de l'agriculture. Ces assises avaient pour objectif de construire une démarche stratégique pour l'agriculture et l'agro industrie, s'inscrivant dans les orientations dégagées par le Président de la République. Suite à l'accord sur le bilan de santé de la PAC obtenu le 20 novembre 2008, les orientations nationales ont été fixées début 2009. C'est le premier accord à 27 qui engage l'agriculture européenne.



Il traduit la volonté des États-membres d'adapter, avant l'échéance des perspectives financières et de la révision de l'ensemble des politiques communes en 2013, cette politique aux évolutions de son environnement. Compte tenu de ces éléments une modification du programme devrait est nécessaire en 2009.

1.2. Changements des politiques communautaires et nationales ayants des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

Il convient de signaler que le POSEI France a été modifié et les modifications ont été approuvées par décision de la Commission Européenne, notifiée à la France le 8 octobre 2007. Ces modifications ont permis la prise en compte de la poudre de lait et du malt pour la bière dans le cadre des Régimes Spécifiques d'Approvisionnement ; il n'y a pas d'impact sur le FEADER en matière d'articulation entre les programmes.

Le POSEIDOM a fait l'objet de modifications en 2008. La version modifiée 2008 du POSEIDOM France est la version consolidée suite à la notification AGRID/16393 du 04 juillet 2008, elle n'inclut pas de modification notable pour les mesures concernant la Réunion.



2. État d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés, sur la base d'indicateurs de réalisation et de résultat

Le niveau d'avancement global du programme reste faible en 2008 ce qui s'explique :

- d'une part, par l'existence de reliquats sur le DOCUP FEOGA 2000-2006 : compte tenu des contraintes liés à la transition FEOGA-FEADER, il a été jugé préférable sur certains dispositifs de retarder la programmation afin d'avoir la possibilité jusqu'au 31 décembre 2008 d'engager encore des crédits dans le cadre du DOCUP ;
- d'autre part, les services ont été largement mobilisés par la mise en place des procédures de gestion et le paramétrage d'OSIRIS. A ce stade, tous les dispositifs ne sont pas encore opérationnels mais la programmation a démarré même si l'outil n'était pas encore pleinement disponible au 31 décembre 2008.

Les résultats globaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Mesure / Axe	FEADER Prévu	FEADER Programmé (*)	% de programmation	FEADER déclaré (**)	% de réalisation
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	40,123 €	3,883 €	9,68%	1,303 €	3,25%
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs	6,400 €	0,352 €	5,51%	0,000 €	0,00%
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles	7,943 €	1,549 €	19,50%	0,981 €	12,36%
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs	4,000 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	30,515 €	7,101 €	23,27%	0,000 €	0,00%
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts	5,100 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	24,300 €	2,791 €	11,49%	0,000 €	0,00%
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	108,560 €	0,113 €	0,10%	0,000 €	0,00%
Total Axe 1	226,941 €	15,789 €	6,96%	2,285 €	1,01%
Mesure 211 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels	20,750 €	5,511 €	26,56%	8,751 €	42,17%
Mesure 212 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne	9,150 €	3,080 €	33,66%	0,031 €	0,34%
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	13,550 €	5,353 €	39,51%	2,403 €	17,73%
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	0,900 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 227 - Investissements non productifs	7,800 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Total Axe 2	52,150 €	13,944 €	26,74%	11,184 €	21,45%
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles	0,900 €	0,048 €	5,33%	0,000 €	0,00%
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises	0,900 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques	13,343 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	1,865 €	0,221 €	11,84%	0,000 €	0,00%
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	5,128 €	0,748 €	14,59%	0,000 €	0,00%
Total Axe 3	22,136 €	1,017 €	4,59%	0,000 €	0,00%
Mesure 411 - compétitivité	2,700 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification	11,720 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 421 - coopération	0,100 €	0,000 €	0,00%	0,000 €	0,00%
Mesure 431 -	2,218 €	0,306 €	13,79%	0,000 €	0,00%
Total Axe 4 LEADER	16,738 €	0,306 €	1,83%	0,000 €	0,00%
Total Axe 5 - assistance technique	1,136 €	0,001 €	0,10%	0,000 €	0,00%
Total général	319,100 €	31,057 €	9,73%	13,469 €	4,22%

Les indicateurs ci-dessus ont été repris de la partie 4.2 du programme FEADER. Ces indicateurs permettent de fournir une analyse des réalisations, mesurée à l'aide des indicateurs de complétée, assortie d'une analyse quantitative des progrès accomplis au regard des cibles initialement définies.

Comme en 2007, le lien entre évolution des indicateurs et l'impact du FEADER restera limité compte tenu que seules 11 mesures sur 23 ont mobilisé des crédits FEADER en 2008 en programmation et seulement 5 sur 23 en paiement. Le tableau ci-dessus permet de constater l'état d'avancement du programme en programmation et en paiement au 31 décembre 2008 :

S'agissant des indicateurs d'impact et de résultat, compte tenu du faible niveau d'avancement du programme, il est très difficile de tirer des conclusions significatives sur l'impact général du programme FEADER mais globalement les indicateurs de suivi sont soit stables soit en augmentation. La dynamique de programmation et de certification 2007-2013 n'est pas encore pleinement perceptible dans les faits.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Mais compte tenu de l'existence de procédures de gestion adaptées comme le préfinancement par les collectivités, les actions sont effectivement mises en œuvre sur le terrain surtout au niveau des aides aux exploitations agricoles. Il n'y a donc pas eu de difficultés majeures pour les professionnels.

S'agissant des indicateurs de réalisation, compte tenu du niveau faible de programmation et de réalisation au titre du FEADER, plusieurs indicateurs auront encore une valeur nulle pour 2008. Les indicateurs de réalisation seront renseignés, d'une part, au niveau de la programmation et, d'autre part, en termes de réalisation. Cependant, il convient de préciser qu'au niveau des tableaux de suivi du cadre commun les indicateurs ne pourront être renseignés que lorsque les dossiers seront soldés. Les tableaux n'auront donc pas de valeur significative en 2008 car très peu de dossiers sont soldés sauf sur les mesures de masse de type ICHN et MAE pour lesquelles il s'agit de paiements forfaitaires annuels.

2.1 Les indicateurs d'impact

Indicateurs	Quantification 2008	Valeur de référence
Croissance économique : Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / UTA Valeur ajoutée brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro-Alimentaires	333,7 M€ 21,6 M€ 178 M€ 505,6 M€ Agreste Année 2007 (provisoire)	322,2 M€ 15,2 M€ 173,9 M€ 440,8 M€ Agreste Année 2003
Création d'emplois : Population Active agricole Emplois salariés dans les IAA	19 475 personnes soit 10 994 UTA (Agreste année 2007) 4 508 (TER année 2005)	20 103 personnes soit 10 498 UTA (Agreste année 2005) 3 191 (TER année 2003)
Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité : Nombre d'espèces endémiques à la Réunion Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles	Idem 1857 ha (hors espaces forestiers)	300 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères 43 000 ha (DIREN, Mission Parc, ONF : avec les espaces forestiers)
Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle : Superficie boisée	88 500 ha (Agreste 2006)	85 000 ha
Amélioration de la qualité des eaux : Apport moyen d'azote par hectare de surface utile Nombre de captages d'eau protégés	124 kg/ha 47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2007)	136 Kg de N / ha de SAU /an (2002 Douanes françaises) 47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2005)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Indicateurs	Quantification 2008	Valeur de référence
Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1µg par litre par substance et 0,5µg par litre pour l'ensemble des substances.)	Taux de conformité des eaux brutes superficielles et souterraines / produits phyto : 4,6%	10% (Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)
Contribution à la lutte contre les changements climatiques :	Electricité : 2462 GWh produits au total 910,6 GWh produits par ENR - OER 2007	Electricité : 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR <i>Bilan EDF 2005</i>
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :	Eau chaude : 114 GWh produits par les chauffe-eau solaires OER 2007	Eau chaude : 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>Bilan PRME 2005</i>
ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse...) Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR	Part globale ENR : 37% 686 482 tonnes de CO2 évités	Part globale ENR : 39% 641 190 tonnes de CO2 évités

Indicateurs spécifiques

Indicateurs	Quantification 2008	Valeur de référence
Surface moyenne des exploitations	6,3 ha (agreste 2007)	6,3 ha (Agreste 2005)
Rendement de la canne / ha	72 t/ha	72 t/ha (Rapport CTICS 2005 : moyenne 2003 à 2005)
Quantité de sucre produit	193 629 t	202 343 t (Rapport CTICS 2005 : année 2005)
Nombre d'exploitations certifiées Bio	28 en 2008	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	47 504 ha de SAU (2007)	45 553 ha de SAU (Agreste 2005)

Une évolution différentielle des indicateurs peut être constatée :

- Au niveau des indicateurs d'impact, ils sont globalement plus favorables par rapport à l'année de référence ;
- Au niveau des indicateurs spécifiques si les résultats de la campagne 2008 sont bien meilleurs que ceux la campagne 2007 il n'en demeure pas moins qu'ils restent encore en retrait par rapport à 2005 année de référence notamment en terme de quantité de sucre produit.



2.2 Les indicateurs de résultat

Pour l'axe 1

Indicateurs	Quantification 2008	Valeur de référence
Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt : Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation	-	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la production des filières.	Canne : 9 950 000 qtx Lait : 240 414 hl Viande de porc : 12 944 t Volaille : 14 898 t (Agreste 2007)	Canne : 18 600 000 qtx Lait : 226 719 hl Viande de porc : 11 699 t Volaille : 13 743 t (Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)
Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute agricole par filières		
Filières végétales	Filières végétales 2006 : 149 M€ 2007 : 129 M€	<u>Filières végétales :</u> 2003 : 120,69 M€ 2004 : 115,57 M€ 2005 : 131,87 M€
Filières animales	Filières animales 2007 : 59 M€	<u>Filières animales</u> 2003 : 49,09 M€ 2004 : 47,68 M€ 2005 : 51,91 M€
Valeur ajoutée brute pour les IAA	171,8 M€ (agreste 2007)	188 M€ (INSEE 2003)
Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques : Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen	Label rouge ananas : 4 Label rouge Letchi : 3 CCP Viande Porc : 20 Agric. raisonnée : 20 Agric. biologique : 10	30/an
Taux de mécanisation de la coupe de canne	18% des surfaces	13% du tonnage, 15% des surfaces
Taux de mécanisation du chargement de canne	98% des surfaces	85% des planteurs et 90% des surfaces
Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	Etude à faire à mi-parcours	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur
Nombre d'exploitations entrant sur le marché : Nombre de jeunes agriculteurs installés	25 jeunes ont été installés dont 18 au titre du DOCUP 2000-2006 et 7 au titre du PO FEADER 2007-2013	56 par an en moyenne de 2000 à 2005

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Une évolution positive des indicateurs peut être constatée avec d'une manière générale un stabilité ou une hausse. Le nombre de jeunes agriculteurs est nettement en recul sur 2008 et cette baisse est liée en partie à la position d'attente des futurs agriculteurs compte tenu de la mise en place du nouveau programme FEADER et des incertitudes liées à toute période de démarrage.

Il convient de préciser que le nombre de stagiaires financées par le FEADER reste nul même si les formations ont effectivement été réalisées. Mais ces programmes de formation n'ont pas fait l'objet ni de programmation ni de paiement à ce stade : voir commentaires sur la mesure 111.

Pour l'axe 2

Indicateurs	Quantification 2008	Valeur de référence
Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :		
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation :	463 en 2008	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquises	1132 ha (gros travail rattrapage procédures sur 4 ans)	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	2,27 ha	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Une évolution positive des indicateurs peut être constatée toutefois le nombre de d'autorisations d'exploiter délivrées continue de décroître pour atteindre 463 en 2008 contre 587 en 2007.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Pour l'axe 3

Indicateurs	Quantification 2008	Valeur de référence
Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute non agricole	10 956 M€(TER 2005)	9 408 M€ (TER 2003)
Nombre brut d'emplois créés	-	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
Nombre de touristes supplémentaires	396 422 touristes	409 000 (TER 2005)
Nombres de structures d'hébergement (hors hôtel)	585 (TER AVRIL 2008)	650 (TER 2006)
Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	Pas de mise à jour disponible	139 942 (base INSEE 1999)
Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur	38,6% (2006)	15,2 % des ménages (2001)
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	Actions non encore financées au titre du FEADER	Actions financées par le FSE

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 4

L'appel à projets LEADER a été lancé en février 2008. L'autorité de gestion ayant notifié la sélection des GAL en novembre 2008, il n'y a donc pas de résultats quantifiables en 2008.



2.3 Indicateurs de réalisation

2.3.1. Axe 1: amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

2.3.1.1. Mesure 111 Formation professionnelle et actions d'information

Cette mesure compte 4 dispositifs.

Objectifs :

- Actions permettant :
 - De disposer d'un encadrement technique de qualité pour favoriser l'installation et le développement des entreprises agricoles et l'évolution de l'agriculture au sein du monde rural réunionnais en pleine mutation ou
 - D'informer les agriculteurs et le monde agricole sur la situation foncière dans le département en utilisant les outils qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en commun visant la protection du foncier ou
 - De transférer directement aux agriculteurs les résultats des actions d'expérimentation et d'innovation et permettre une large diffusion des connaissances techniques ou
 - De consolider les exploitations agricoles par la formation continue des exploitants, formations en lien direct avec le secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.

- Actions au bénéfice ultime des agriculteurs affiliés à l'AMEXA.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	3,614 M€
Taux de FEADER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	9,01%
Nombre de dossiers programmés	35

35 programmes d'actions ont été soutenus en CLS en 2008 au profit de 23 organismes d'animation et de développement :

S'agissant du dispositif 111.11 - Encadrement technique, 8 dossiers ont été programmés :

- Le programme d'actions 2008 de FARRE Réunion visant d'une part la promotion de l'agriculture raisonnée et l'amélioration des pratiques agricoles sur trois bassins versants prioritaires ;
- Le programme d'actions 2008 de l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (ARP) visant notamment la mécanisation des élevages, la gestion raisonnée des prairies et l'aménagement du territoire ;
- Le programme d'actions 2008 de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le maintien d'une veille biologique sur les populations des principaux organismes nuisibles sur les filières végétales et la mise en œuvre des programmes de lutte collectives et/ou obligatoires nécessaires ;
- Le programme d'actions 2008 de la SCA Provanille visant la certification sous signe de qualité de la vanille à l'horizon 2009 et la mise en place de la certification au niveau des exploitations ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

- Le programme d'actions 2008 de la FRCA (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant l'encadrement des adhérents par un chef de projet pour la filière végétale et l'encadrement technique des CUMA ;
- Le programme d'actions 2008 du CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant la mise en place de prévisions de récolte dans le domaine de la Canne à sucre ;
- Le programme d'actions 2008 de la SCA Vivea visant l'encadrement technique général des adhérents de la SCA ;
- Le programme d'actions 2008 du GRDSBR (Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail de la Réunion) visant la mise en œuvre du réseau d'épidémiologie, l'information et la formation, la gestion du schéma territorial de certification et la coordination des plans d'assainissement des maladies non réglementées et les programmes de lutte collective.

S'agissant du dispositif 111.12 - Appui technique personnalisé, 17 dossiers ont été programmés :

- Le programme d'actions 2008 d'Avi-pôle Réunion visant le suivi technique et sanitaire spécialisé des élevages et l'encadrement d'actions dans le domaine de l'environnement au niveau des exploitations avicoles ;
- Le programme d'actions 2008 de la FDGDON visant le développement de stratégie de lutttes optimisées adaptées à l'échelle des exploitations, des filières ou des organisations professionnelles ;
- Le programme d'actions 2008 de SCA Provanille visant le maintien des productions traditionnelles et le développement de techniques de production de vanille plus intensives ;
- Le programme d'actions 2008 de Terre Bourbon visant la qualification des exploitations du groupement en agriculture raisonnée, l'amélioration de la production et la modernisation et sécurisation des exploitations agricoles ;
- Le programme d'actions 2008 du Chai de Cilaos visant l'appui technique viticole et vinicole des adhérents du Chai ;
- Le programme d'actions 2008 de l'OPTR (Organisation des Producteurs de la Terre Réunionnaise) visant l'encadrement des adhérents de la structure (organisation de la production, développement, agriculture raisonnée, politique de qualité, valorisation économique de la production et réduction de coûts de production)
- Les programmes d'actions 2008 du CTICS visant l'appui technique à la plantation de canne et les actions des techniciens aux niveaux des pôles canne (activité de conseil et réception des planteurs)
- Le programme d'actions 2008 de la SCA Vivea visant l'appui technique personnalisé des adhérents de la SCA ;
- Le programme d'actions 2008 de Coopemiel visant le suivi de la production et l'extraction du miel produit par les adhérents ;
- Le programme d'actions 2008 de la CPR (Coopérative des Producteurs de Caprins de la Réunion) visant l'appui technique personnalisé des élevages caprins ;
- Le programme d'actions 2008 de la CPLR (Coopérative des Producteurs de Lapins de la Réunion) visant l'encadrement technique des adhérents de la structure ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

- Le programme d'actions 2008 du GRDSBR visant la mise en place de conseils techniques personnalisés auprès des adhérents du groupement en matière sanitaire ;
- Le programme d'actions 2008 de la CPPR (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) visant le suivi rapproché des éleveurs de porcs adhérents à la structure ;
- Le programme d'actions 2008 de la Sica-Lait visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents de la SICA LAIT ;
- Le programme d'actions 2008 de la Sica-Révia visant l'encadrement technique des adhérents de la SICA ;
- Le programme d'actions 2008 de la Chambre d'Agriculture visant la mise en place des filières de collecte des déchets agricoles.

S'agissant du dispositif 111.2 - Animation pour une politique foncière volontariste, 4 dossiers ont été programmés :

- Les 2 programmes d'action 2008 de la SAFER visant :
 - D'une part la mise en œuvre de la politique foncière départementale dans le cadre du Comité Technique de Coordination Foncière, l'observatoire du marché foncier, la veille juridique et le suivi des documents d'urbanisme et la création et l'animation des Groupements Fonciers agricoles ;
 - D'autre part le soutien aux initiatives en faveur de la mobilisation des terres sous-exploitées (procédure « terres incultes ») ;
- Le programme d'actions 2008 du CNASEA visant la mise en œuvre de l'observatoire des cédants, l'animation du répertoire Départ Installation et l'animation des réseaux.
- Le programme d'actions 2008 du CTICS visant la coordination des travaux d'amélioration foncière.

S'agissant du dispositif 111.3 - Actions d'expérimentation et d'innovation dans le domaine agricole, 6 dossiers ont été programmés :

- Le programme d'actions 2008 de la SCA Provanille visant la production de boutures saines à partir de lignées sélectionnées pour les producteurs de vanille et l'amélioration des techniques de production ;
- Le programme d'actions 2008 de l'ARMEFLHOR (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière Légumières et Horticole) visant la mise en place d'expérimentations pour améliorer la compétitivité des exploitations, contribuer à l'autosuffisance alimentaire de La Réunion en produits frais de qualité, proposer de nouveaux débouchés sur le marché local et mettre au point des itinéraires techniques respectueux de l'environnement ;
- Le programme d'actions 2008 du CERF visant la sélection et la création variétale de canne à sucre ;
- Le programme d'actions 2008 de la FDGDON visant la mise au point et l'amélioration des techniques et stratégies de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et le diagnostic des problématiques phytosanitaires en laboratoire ainsi que la vulgarisation des stratégies de lutte appropriées ;
- Le programme d'actions 2008 du GRDSBR visant le développement de méthodes de lutte innovantes contre les arthropodes vecteurs ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

- Le programme d'actions 2008 de la Chambre d'agriculture visant la mise en place d'expérimentations pour améliorer les connaissances des matières organiques produites à la Réunion et les impacts de leur épandage en agriculture.

S'agissant du dispositif **111.4 Formation des actifs agricoles**, les actions de formation ont bien été mises en œuvre avec un préfinancement de la Région sur les années 2007 et 2008. Les dossiers correspondant devront être programmés en 2009 afin de pouvoir prendre en compte les éléments dans le cadre du rapport annuel. Ce retard s'explique en partie par le fait que les dossiers n'ont pas fait l'objet d'une instruction au titre du FEADER par les services instructeurs et que sur ce dispositif, le logiciel OSIRIS n'a pas encore été mis en place.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	1,303 M€
Montant déclaré depuis 2007	1,303 M€
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	3,25%

Les dispositifs 111.1 Accompagnement technique et Diffusion des savoirs, 111.2 Animation pour une politique foncière volontariste et 111.3 Actions d'expérimentation et d'innovation dans le domaine agricole ont fait l'objet de paiement en 2008. Les indicateurs ne sont pas à ce stade quantifiés au niveau de la réalisation car seuls des acomptes ont été versés au titre des programmes d'actions suivants :

- FARRE Réunion ;
- FDGDON ;
- SCA Provanille ;
- ARMEFLHOR ;
- ARP ;
- GRDSBR ;
- Chain de Cilaos ;
- OPTR.

Les indicateurs réalisés ne seront renseignés qu'à la mi-2009 lorsque les structures feront leurs demandes de solde : à ce stade, aucun dossier n'est soldé seuls des acomptes ayant été versés.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Indicateurs liés à la mesure 111

<i>Indicateurs</i>	<i>Programmé</i>	<i>Réalisé</i>
Nombre de participants par session de formation : Nombre de stagiaires par an et nombre de sessions de formation par an	-	-
Nombre de jours de formation reçus : Nombre d'heures de formation	-	-
Superficie en procédure de mobilisation	400 ha	-
Nombre d'ETP financés	192	-
Nombre d'agriculteurs sensibilisés	27 805 (*)	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

(*) Attention le nombre d'agriculteurs sensibilisé apparaît très puisqu'un qu'un même agriculteur peut être comptabilisé plusieurs fois dans le cadre de ce recensement.



2.3.1.2. Mesure 112 : installation de jeunes agriculteurs

Objectifs :

Les aides à l'installation ont pour objet de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions économiques satisfaisantes, sur la base d'un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	0,352 M€
Taux de FEADER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	5,51%
Nombre de dossiers prévus	30

Le montant programmé pour les DJA 2008 est relativement faible et ne porte que sur un nombre prévisionnel de 30 bénéficiaires.

En effet, afin d'assurer une transition harmonieuse entre FEOGA et FEADER ont été pris en compte sur le FEOGA tous les paiements DJA et prêts bonifiés 2007 ainsi que les paiements DJA 2008.

Il convient de préciser que la date de césure proposée avec le FEADER a été fixée au 1^{er} juin 2008 (date de réception des demandes de paiement par le bénéficiaires) complété de 12 dossiers pour lesquels un engagement a été pris au titre du DOCUP 2000-2006 et pour lesquels il y avait un risque de perdre les autorisations d'engagement de la contrepartie nationale en cas de prise en compte au titre du FEADER.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas fait l'objet de paiement en 2008 la priorité ayant été donnée aux paiements dans le cadre du DOCUP 2000-2006 compte tenu des reliquats existants.

Indicateurs liés à la mesure 112

<i>Indicateurs</i>	<i>Programmés</i>	<i>Réalisés</i>
Nombre de Jeunes Agriculteurs aidés	30	-
Volume total des investissements	587 450 €	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

En 2008, 25 jeunes agriculteurs se sont installés dont 18 au titre du DOCUP et 7 au titre du PO FEADER



2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs

Objectifs :

Les aides à la préretraite ont pour objet de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs. Afin de poursuivre la politique de restructuration des exploitations, il est essentiel d'inciter des exploitants ayant plus de 57 ans à transmettre leur exploitation à des jeunes pour qu'ils s'installent sur des exploitations viables ou à permettre l'agrandissement d'exploitations existantes. En matière d'aménagement du territoire, ces nouvelles installations ou ces agrandissements doivent permettre de maintenir une population active dans les zones rurales.

L'aide consiste à soutenir les dépenses inhérentes aux départs anticipés d'agriculteurs qui s'engagent à transmettre leurs structures :

- prioritairement à un jeune qui s'installe avec les aides (Cf. mesure 112) ;
- à un agriculteur de moins de 50 ans qui conforte son exploitation et en améliore ainsi la viabilité ;
- ou à la SAFER qui gérera ou stockera le foncier dans l'attente d'une cession ultérieure à une personne remplissant les conditions des 2 cas susvisés, en vue de la meilleure restructuration possible.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	1,549 M€
Taux de FEOGA programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	19,50%
Nombre de bénéficiaires	3 nouveaux bénéficiaires prévus dans le cadre du FEADER (hors stock)

Deux programmes ont été validés en CLS :

- Le programme relatif aux stocks du PDRN 2000-2006
- Le programme 2008 qui comporte 3 nouvelles demandes permettant de libérer 16,76 ha, d'installer 2 jeunes agriculteurs et de réaliser 1 agrandissement.

Le suivi de ce dispositif a posé un certain nombre de problèmes depuis 2007. En effet ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés. Ce système permet de sécuriser et de piloter efficacement le programme mais un certain nombre de vérifications doit être mis en place pour conforter le système notamment au niveau des paiements des stocks 2000-2006.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	0,445 M€
Montant déclaré depuis 2007	0,981 M€
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	12,36 %



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Il ne s'agit que de dépenses liées aux stocks 2000-2006 du PDRN.

Indicateurs liés à la mesure 113

113	Indicateurs	Réalisé
Réalisation	Nombre d'exploitants en retraite anticipée	440 fin 2007 206 fin 2008
	Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée	-
	Nombre d'hectares libérés	1878 ha fin 2007 0 ha fin 2008 dans la mesure où il n'y a pas de nouveaux entrants en 2008

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation)



2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs

Objectifs :

Ce dispositif soutient des projets visant à l'accroissement significatif du niveau global de l'exploitation, par l'élaboration et le suivi d'un projet de développement de l'exploitation, autorisant des aides aux investissements ciblées et proportionnées à la situation et à la dimension du projet de l'exploitation dans le respect des prescriptions environnementales.

Le PGE (Projet Global d'Exploitation) vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesses) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon de 5 ans. L'agriculteur pourra, en fonction de ce diagnostic et du ou des investissement(s) projeté(s) mobiliser les dispositifs d'aides correspondants.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Taux de FEADER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Compte tenu des problèmes liés à la mise en place du dispositif et à la formalisation de la procédure, ce dispositif initialement prévu pour juillet 2008 ne sera mis en œuvre qu'à partir de janvier 2009.

Il convient de préciser que depuis le début de l'année 2008, les actions suivantes ont été mise en œuvre :

- Finalisation avec les organisations professionnelles de la maquette PGE,
- Elaboration de l'outil internet info-PGE,
- Information des organisations professionnelles,
- Habilitation de deux organismes prestataires (Chambre d'Agriculture et CER France) ;
- Réalisation de 6 sessions de formation d'une à deux journées auprès des trois organismes prestataires : (Chambre d'agriculture, environ 45 conseillers, CER France, environ 10 conseillers, FRCA, environ 18 conseillers).

Malgré les fortes réticences de la profession agricole qui considère le PGE comme un frein au développement des exploitations, la mise en œuvre du PGE s'est déjà concrétisée par l'élaboration des premiers PGE ; à ce jour, 31 PGE sont en cours de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Indicateurs liés à la mesure 114

114	Indicateurs	Quantification
Réalisation	Nombre d'exploitants aidés	-
	Nombre d'exploitants forestiers aidés	Bénéficiaires non visés dans le cadre de ce dispositif

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.1.5. Mesure 121 : modernisation des exploitations agricoles

Objectifs :

Cette mesure vise à la consolidation de la production de canne par une aide à la replantation et à l'encouragement à la diversification des productions animales et végétales par des aides individuelles consenties aux agriculteurs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	4,709 M€
Montant FEADER programmé depuis 2007	4,709 M€
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	15,43%
Nombre de dossiers programmés en 2008	1 053

12 programmes annuels ont été validés en CLS en 2008 :

- le programme 2008 de création, reprise et équipements de prairies : 90 dossiers prévus pour la création de 336 ha de prairie et 352 équipements financés ;
- le programme 2007 d'aide aux bâtiments d'élevage : 4 dossiers prévus ;
- le programme 2008 d'aide aux bâtiments d'élevage : 35 dossiers prévus ;
- le programme 2008 d'investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage : 30 dossiers prévus ;
- le programme 2007 d'équipements individuels d'irrigation : 56 dossiers prévus pour équiper 143 ha ;
- le programme 2008 d'équipements individuels d'irrigation : 122 dossiers prévus pour équiper 350 ha ;
- le programme 2007 d'aides à la mécanisation des exploitations : 44 dossiers prévus dont 10 tracteurs financés et aucune coupeuse de canne ;
- le programme 2008 d'aides à la mécanisation des exploitations : 210 dossiers prévus dont 42 tracteurs financés et aucune coupeuse de canne ;
- le programme 2008 de soutien aux plantations de diversification végétale : 65 dossiers prévus pour 50 ha de plantations nouvelles
- le programme 2007 d'investissement pour les cultures sous abri : 11 dossiers prévus pour 12 830 m² de serres
- le programme 2008 d'investissement pour les cultures sous abri : 40 dossiers pour 55 000 m² de serres
- le programme 2008-2009 de plantation de canne à sucre : 350 dossiers prévus pour la plantation de 450 ha de canne.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Aucun des investissements programmés n'a pu faire l'objet de paiement en 2008. Les dispositifs sont cependant bien en place mais compte tenu des retards liés à la mise en place d'OSIRIS (paramétrage des dispositifs et rattrapage de la saisie des dossiers), les paiements n'ont pu être réalisés. Ils convient de préciser que ces dispositifs (hors « plantation de canne ») sont préfinancés par le Département ; aussi les bénéficiaires ne sont pas pénalisés.

Indicateurs liés à la mesure 121

<i>Indicateurs</i>	<i>Prévus</i>	<i>Réalisés</i>
Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement : nombre de dossiers prévus	1 053	-
Volume total des investissements	16,339 M€	-
Nombre d'hectares de canne plantés	450 ha	-
Superficie mise en culture sous abris ou en diversification	57 830 m ² de serre et 50 ha de vergers	-
Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	493 ha	-
Capacité de stockage créée par les retenues collinaires	0	-
Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	336 ha	-
Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	39	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.1.6. Mesure 122 : amélioration de la valeur économique des forêts

Objectifs :

Cette mesure vise à soutenir la fonction de production de la forêt : production de bois à des fins économiques et à optimiser la mobilisation de ressources bois

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Taux de FEADER programmé en 2008 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas été mobilisée. Compte tenu de l'existence de reliquats sur le DOCUP 2000-2006 les travaux ont été pris en charge par le FEOGA.

Indicateurs liés à la mesure 122

<i>Indicateurs</i>	<i>Quantification</i>
Nombre d'exploitations forestières qui ont reçu une aide à l'investissement	-
Volume total des investissements	-
Nombre d'hectares traités	-
Volume de bois d'œuvre produit	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.1.7. Mesure 123 : accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets :

- visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements dans les entreprises agro-alimentaires transformant des produits de l'annexe I produits majoritairement sur l'île de la Réunion.
- incitant les investissements des entreprises d'exploitation forestières par renouvellement et extension du parc actuellement disponible dans l'île.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	2,540 M€
Montant FEADER programmé depuis 2007	2,540 M€
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	10,45%
Nombre de dossiers programmés	11

11 dossiers ont été programmés :

- les 2 programmes 2007 d'investissements visant l'amélioration du process industriel au niveau de l'usine du GOL (Commune de Saint-Louis) porté d'une part par la SAS Sucrière de la Réunion et d'autre part par la SNC Suder 2007 ;
- l'amélioration de la réception des cannes au centre de réception du Baril (Commune de Saint-philippe) par la SNC Suder 2008 ;
- la mise en place d'un progiciel de gestion intégré permettant la traçabilité des produits par la SAS Royal Bourbon industries ;
- les investissements de transformation de fruits tropicaux en purée surgelée destinée à être utilisée dans la fabrication de produits glacés par la SARL EDENFRUIT ;
- le programme d'investissement 2008 de la SAS PROVAL pour l'amélioration de la production d'aliments du bétail ;
- les équipements de travail des viandes pour améliorer la valorisation des viandes bovines et porcines produites à la Réunion par la SICA Viande Pays ;
- le programme d'investissement 2008 de l'URCOOPA pour la modernisation de l'usine d'aliments pour bétail ;
- les 2 programmes 2008 d'investissements visant l'amélioration de la qualité des sucres et l'augmentation de la productivité et de la maîtrise des risques au niveau de l'usine du GOL porté, d'une part, par la SAS Sucrière de la Réunion et, d'autre part, par la SNC Suder 2008
- le programme 2007 de modernisation de la sucrerie de Bois Rouge à savoir l'acquisition de divers équipements électriques, informatiques et matériels liés à la fabrication de sucres par la SNC Sucrinvest 2007 ;
- le programme 2008 d'investissements pour des gains de productivité de l'usine de Bois Rouge par la SNC Sucrinvest 2008



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Sur cette mesure, aucun dossier n'a fait l'objet de paiement.

Il convient de préciser que cette mesure a connu des difficultés de mise en œuvre liée à la défiscalisation : retard liés à l'obtention des agréments fiscaux, et au plafonnement du cumul des aides par les autorités nationales à 50%.

Indicateurs liés à la mesure 123

<i>Indicateurs</i>	<i>Programmation</i>	<i>Réalisations</i>
Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide	11	-
Volume total des investissements	12,107 M€	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.1.8. Mesure 125 : amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier

Objectifs :

Projet permettant de donner un cadre favorable au maintien et au développement de l'activité agricole par la création ou la consolidation d'infrastructures, tout particulièrement dans les domaines :

- ❖ de l'amenée d'eau,
- ❖ de la lutte contre le mitage agricole,
- ❖ de l'amélioration foncière pour préparer la sole agricole,
- ❖ du désenclavement des exploitations agricoles.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	0,113 M€
Montant FEADER programmé depuis 2007	0,113 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0,10%
Nombre de dossiers programmés	1

Le dossier programmé concerne la mise en place des études préalables d'aménagement foncier visant à permettre une réflexion collective sur les problèmes fonciers et d'aménagement qui se posent sur certains secteurs des périmètres irrigués du littoral Ouest. En effet sur certains secteurs, le parcellaire est mal structuré et peu propice à la mise en œuvre de l'irrigation sans une restructuration foncière préalable.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Compte tenu du faible niveau de programmation et du fait que le seul dossier a été programmé en fin d'année 2008, il n'y a pas de dépenses certifiées à ce stade.



Indicateurs liés à la mesure 125

<i>Indicateurs</i>	<i>Prévus</i>	<i>Réalisés</i>
Nombre d'actions soutenues	1	-
Volume total des investissements	0,113 M€	-
Nombre de lotissements agricoles créés	-	-
Nombre de dossiers d'amélioration foncière	-	-
Linéaire de canalisation posée	-	-
Nombre d'hectares travaillés	-	-
Nombre d'hectares desservis par les chemins	-	-
Linéaire de voirie publique créé	-	-
Accroissement de la surface irriguée	-	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.2. Axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural

2.3.2.1. Mesure 211 paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne

Objectifs :

Cette mesure soutient des projets permettant de concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	5,511 M€
Montant FEADER programmé depuis 2007	5,511 M€
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	26,56%

Les programmes 2007 et 2008 des dossiers ICHN ont été validés en CLS en 2008 :

- s'agissant du programme 2007, 1 502 dossiers sont concernés pour 14 943,74 ha,
- s'agissant du programme 2008, 1482 dossiers sont concernés pour 14 708,19 ha.

Le suivi de ce dispositif a posé quelques problèmes depuis 2007. En effet, ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés. Ce système permet de sécuriser et de piloter efficacement le programme mais un certain nombre de vérifications doit encore être mis en place pour conforter le système notamment au niveau des paiements des stocks 2000-2006.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	3,291 M€
Montant déclaré depuis 2007	8,751 M€
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	42,17 %(*)

(*) Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il n'y a donc pas de corrélation directe dans ce cadre entre programmation et certification et pas de possibilité de la part de l'autorité de gestion de commenter ces résultats mutualisés.

Si on analyse globalement les mesures 211 et 212, le taux de certification est de 29,39%.

Indicateurs liés à la mesure 211

<i>Indicateurs</i>	<i>Réalisés</i>
Nombre d'exploitations aidées en zones de montagne	1728 en 2007 1536 en 2008
Terres agricoles aidées en zones de montagne	9 790.7 ha en 2007 15 412,42 ha en 2008

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.2.2. Mesure 212 : paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets concourant à l'occupation équilibrée de l'espace et le maintien de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	3,080 M€
Montant FEADER programmé depuis 2007	3,080 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	33,66%

Les programmes 2007 et 2008 des dossiers ICHN ont été validés en CLS en 2008 :

- s'agissant du programme 2007, 1 577 dossiers sont concernés pour 11 506 ha,
- s'agissant du programme 2008, 1562 dossiers sont concernés pour 11 636,87 ha.

Le suivi de ce dispositif a posé quelques problèmes depuis 2007. En effet, ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés. Ce système permet de sécuriser et de piloter efficacement le programme mais un certain nombre de vérifications doit encore être mis en place pour conforter le système notamment au niveau des paiements des stocks 2000-2006.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant déclaré en 2008	0 €
Montant déclaré depuis 2007	0,031 M€
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	0,41% (*)

(*) Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Il n'y a donc pas de corrélation directe dans ce cadre entre programmation et certification et pas de possibilité de la part de l'autorité de gestion de commenter ces résultats mutualisés.

Si on analyse globalement les mesures 211 et 212, le taux de certification est de 29,39%.

Indicateurs liés à la mesure 212

INDICATEURS	Réalisés
Nombre d'exploitations aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique	1895 en 2007 1606 en 2008
Terres agricoles aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique	667.49 ha en 2007 (*) 12 077.75 ha en 2008

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

(*) valeur basée sur la déclaration de dépenses qui ne correspond pas à la réalité : en 2008 les extractions d'OSIRIS ont permis de bien distinguer, d'une part, les surfaces relatives à la mesure 211 et, d'autre part, sur la mesure 212.



2.3.2.3. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- Encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande grandissante de la société envers l'environnement.
- Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique.
- Proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges sur 5 ans.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	5,353 M€
Montant FEADER programmé depuis 2007	5,353 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	39,51%

Les programmes « Stock 2000-2006 », et 2008 des dossiers ICHN ont été validés en CLS en 2008 :

- s'agissant des stocks 2000-2006, 396 dossiers sont concernés pour 6 320,62 ha encore sous contrat suite à un engagement réalisé dans le cadre du PDRN,
- s'agissant du programme 2008, 290 dossiers sont concernés pour 3 413 ha sous contrat. Les dispositifs engagés en 2008 sont les suivants :
 - Au niveau des dispositifs « système » :
 - ⇒ Mesure Cannière AgroEnvironnementale (MCAE) : 1304 ha engagés correspondant à 192 dossiers
 - ⇒ Mesure Herbagère AgroEnvironnementale (MHAE) : 1895 ha engagés
 - ⇒ Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) : 10 ha engagés
 - ⇒ Maintien de l'Agriculture Biologique (MAB) : 4 ha engagés
 - ⇒ Préparation des matières plastiques en vue de leur recyclage (PLAST) : 168 ha engagés
 - Au niveau des dispositifs territorialisés : un seul dispositif a été mis en place la MAET Canne combinant les engagements unitaires MCAE et Couvert_3 : 168 ha sont ainsi engagés sur le territoire spécifique de Petite Ile zone A et B, Saint-Paul, l'Ouest, Dos d'âne, Petit Saint-Pierre zone A et B, l'Entre-Deux, l'Etang-Salé et Saint-Denis. Cette MAET vise à lutter contre l'érosion des sols, maintenir la fertilité des sols et diminuer les pollutions diffuses

Le suivi de ce dispositif a posé quelques problèmes depuis 2007. En effet ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN et ne faisait pas l'objet de programmation.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés. Ce système permet de sécuriser et de piloter efficacement le programme mais un certain nombre de vérifications doit encore être mis en place pour conforter le système notamment au niveau des paiements des stocks 2000-2006.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	0,856 M€
Montant déclaré depuis 2007	2,403 M€
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	17,73%

Sur les 2,4M€ payés :

- 96% correspondent aux paiements des stocks. Sur 2008, ces paiements correspondent à 305 paiements CAD pour 3 069,49 ha engagés et 3 paiements PHAE pour 111,61 ha engagés.
- 4% correspondent aux engagements 2008. Les paiements 2008 portent sur :
 - 174 MCAE soit 1 408,62 ha ;
 - 3 CAB soit 8,94 ha ;
 - 2 MAB soit 4,40 ha ;
 - 34 MAE Territorialisées soit 124,64 ha.

Indicateurs liés à la mesure 214

<i>Indicateurs</i>	<i>Prévus</i>	<i>Réalisés</i>
Nombre d'exploitations agricoles ou d'autres types d'exploitations aidées sur la période	Stock 2000-2006 = 396 Engagements 2008 = 290	Paiements 2007 : 396 exploitations engagées sur 2000-2006 Paiements 2008 : 296 exploitations engagées sur 2000-2006 et 213 exploitations engagées en 2008
Surface totale sous paiements agroenvironnementaux sur la période	Stock 2000-2006 = 6 320,62 ha Engagements 2008 = 3 413 ha	Paiements 2007 : 6 545,9 ha liés aux stocks Paiements 2008 : 3 181 ha liés aux stocks et 1546,60 ha liés aux engagements 2006
Nombre total de contrats	Stock 2000-2006 = 396 Engagements 2008 = 257	Paiements 2007 : 396 exploitations engagées sur 2000-2006 Paiements 2008 : 296 exploitations engagées sur 2000-2006 et 213 exploitations engagées en 2008
Nombre de demandes en rapport avec la ressource génétique	-	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.2.4. Mesure 226 : aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention

Objectifs :

Cette mesure finance les actions visant à prévenir la destruction par le feu d'espaces naturels à risque, notamment les plus riches en biodiversité, par la diminution des causes principales de feux et l'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Montant FEADER programmé depuis 2008	-
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas été mobilisée.

Il convient de signaler que la mise en œuvre de cette mesure est liée à l'approbation du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie (PPFCI) :

S'agissant de ce plan, les études sont terminées et une version de travail a été produite. Après intégration des observations formulées lors de la première consultation informelle des parties intéressées, le PPFCI a été présenté à la "sous-commission départementale contre les incendies de forêts" le 26/05/08.

La mouture finale a été soumise à l'avis des collectivités locales et établissements publics fin octobre 2008.

L'arrêté afférent a été signé le 05 mai 2009.

Indicateurs liés à la mesure 226

<i>Indicateurs</i>	<i>Quantification</i>
Nombre d'actions de préventions et de reconstitutions	-
Surfaces aidées de forêts endommagées	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relative à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers

Objectifs :

Cette mesure soutient les projets répondant aux objectifs suivants :

- la maintenance et la restauration des écosystèmes naturels,
- le maintien des sols,
- la protection des ressources en eau.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Montant FEADER programmé depuis 2007	-
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas été mobilisée. Compte tenu de l'existence de reliquats sur le DOCUP 2000-2006 les travaux ont été pris en charge par le FEOGA.

Indicateurs liés à la mesure 227

<i>Indicateurs</i>	<i>Quantification</i>
Nombre d'exploitants forestiers bénéficiant d'une aide	-
Volume total des investissements	-
Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation)	-
Surfaces traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions	-
Régénération de parcelles	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation)



2.3.3. Axe 3: qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

2.3.3.1. Mesure 311 diversification vers des activités non agricoles

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs en activité ou leurs conjoints souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Montant FEADER programmé depuis 2007	-
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas été mobilisée. Le dispositif est aujourd'hui défini et les premiers dossiers sont prévus début 2009.

Indicateurs liés à la mesure 311

<i>Indicateurs</i>	<i>Quantification</i>
Nombre de bénéficiaires	-
Volume total des investissements	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.3.2. Mesure 312 : aide à la création et au développement des micro entreprises

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir.

Les bénéficiaires éligibles sont les artisans, les entreprises installées dans les Hauts inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à la Réunion : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2000/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Montant FEADER programmé depuis 2007	-
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas été mobilisée. Le dispositif est aujourd'hui défini et les premiers dossiers sont prévus début 2009.

Indicateurs liés à la mesure 312

indicateurs	Quantification
Nombre de bénéficiaires	-
Volume total des investissements	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.3.3. Mesure 313 : promotion des activités touristiques,

Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- offrir une gamme de produits touristiques très diversifiée,
- valoriser davantage les atouts des Hauts par un accueil et des animations pour les touristes,
- poursuivre l'ouverture raisonnée des milieux naturels et forestiers, par un soutien au développement de routes forestières à vocation touristique et à des aménagements dédiés à l'accueil des touristes dans ces milieux.

Éléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Montant FEADER programmé depuis 2007	-
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas été mobilisée. Les dispositifs sont en cours de définition.

Indicateurs liés à la mesure 313

<i>Indicateurs</i>	<i>Quantification</i>
Nombre de nouvelles infrastructures touristiques et éléments aidés	-
Volume total des investissements de 2007 à 2013	-
Itinéraires de randonnée traités de 2007 à 2013	-
Linéaire de voirie créé ou améliorée	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.3.4. Mesure 331 : formation et information

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir les actions de formation et d'information sur le territoire des Hauts de l'île.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2008	-
Montant FEADER programmé depuis 2007	-
Taux de FEADER programmé par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Cette mesure n'a pas été mobilisée. Les dispositifs sont aujourd'hui définis et les premiers dossiers sont prévus début 2009.

Indicateurs liés à la mesure 331 :

<i>Indicateurs</i>	<i>Quantification</i>
Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées	-
Nombre de jours de formations réalisés par participant : actions dédiées aux membres du réseau et aux acteurs du développement local et aux animateurs	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.3.5. Mesure 341 : acquisition de compétences, l'animation et la mise en oeuvre

Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir :

- les actions d'animation mises en place dans les Hauts de l'île.
- les actions d'animation du Pôle d'excellence rurale « Village Créole ».
- les études pour la mise en place de Chartes de développement agricoles.

Eléments de programmation pour l'année civile 2008:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEADER programmé en 2007	-
Montant FEADER programmé depuis 2007	0,362 M€
Taux de FEADER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	7,06%

Le programme d'actions 2008 de la Maison de la Montagne et de la Mer pour la mise en oeuvre du réseau « village créole » a été programmé en 2008. Les actions prévues visent le management général du projet, l'animation de la démarche qualité, le suivi des projets via le pôle d'excellence rurale et l'animation des relais techniques.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2008 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant déclaré en 2008	-
Montant déclaré depuis 2007	-
Taux de déclaration FEADER 2008 par rapport aux montants prévus de 2007 à 2013	-

Le premier dossier ayant été programmé en fin d'année, aucune dépense n'a été certifiée fin 2008.

Indicateurs liés à la mesure :

<i>Indicateurs</i>	<i>Prévus</i>	<i>Réalisés</i>
Nombre d'action d'acquisition de compétence et d'animation	70	-
Nombre de participants aux actions	100	-
Nombre de partenariats publics- privé soutenus	1	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.4. Axe 4 : LEADER

INDICATEURS	Quantification 2008	Valeur de référence
Nombre de GAL	2	0 en 2006
Superficie totale du territoire des GAL (km2)	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
Population totale sur le territoire	GAL Cirques plaines et volcans : 58.676 hbts GAL mi- pentes : 81.885 hbts	Base INSEE 1999
Nombre de projets menés par des GAL : Sera quantifié en 2009 (convention en cours de finalisation)	-	-
Nombre de projets de coopération : Sera quantifié en 2009 (convention en cours de finalisation)	-	-
Indicateurs complémentaires éventuels : Seront quantifiés en 2009 (convention en cours de finalisation)	-	-

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008 après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'analyse de recevabilité s'est déroulée à partir du 30 juin 2008 : cinq candidatures ont été enregistrées et jugées recevables le 18 juillet 2008 par le Comité technique LEADER composé de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, du CNASEA, d'un expert national et de l'AGILE.

L'analyse des candidatures a été faite à plusieurs niveaux :

- par le Comité technique qui a rendu son avis fin Juillet 2008,
- par les Commissions techniques des collectivités qui ont rendu leur avis définitifs après demande de compléments d'information.

Sur la base de ces avis, le Comité de sélection (Comité Local de Suivi) a sélectionné fin octobre 2 GAL :

- le GAL « mi-pentes » sur le projet s'intitulant « à la croisée du rural et de l'urbain ... construire une identité »
- le GAL « Cirques, Plaines et Volcans » sur le projet s'intitulant « D'un volcan à l'autre ... révéler et valoriser la ruralité et le patrimoine exceptionnel par l'innovation ».

L'autorité de gestion a notifié sa décision le 29 octobre 2008 et la fin de l'année a été consacrée à finaliser la convention entre les GAL, les cofinanceurs Région et Département, l'organisme payeur CNASEA et l'autorité de gestion.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Par rapport au calendrier initial, un certain retard peut être constaté et il s'explique d'une part, par la richesse des candidatures qui a rendu l'analyse complexe et, d'autre part, par la mise en place d'une consultation formelle des collectivités qui n'était pas prévue initialement.



3. Exécution financière du programme présentant, pour chaque mesure, le relevé des montants versés aux bénéficiaires

Les montants versés aux bénéficiaires sur 2008 par le CNASEA, organisme payeur, ont fait l'objet de quatre appels de fonds ;

- le premier réalisé fin avril 2008 pour un montant de 73 679,40 € soit 55 202,36 € de FEADER ;
- le second, réalisé fin juillet 2008 pour un montant de 844 822,10 € soit 603 326,41 € de FEADER ;
- le troisième, réalisé mi octobre 2008 pour un montant de 6 456 826,91€ soit 4 657 417,38€ de FEADER ;
- le quatrième, réalisé fin janvier 2009 pour un montant de 2 440 760,23 € soit 1 609 045,14 € de FEADER.

Au total, 9 816 088,64 € de dépenses publiques ont été versées aux bénéficiaires.

Analyse par typologie d'actions

Selon le livre des procédures, les actions éligibles au PO FEADER peuvent être classées en six grandes catégories :

	Répartition prévue du FEADER	Répartition sur le montant payé aux bénéficiaires par le CNASEA au 31/12/2008
Les régimes d'aides préfinancés aux exploitations agricoles	17,2%	
Les investissements privés non préfinancés dans les domaines agricoles, agro alimentaires et forestiers	12,6%	
Les dispositifs d'aides nationaux (ICHN, MAE, préretraite, DJA, Prêts)	18,1%	90%
La formation des actifs agricoles	0,2%	
Les investissements publics structurants pour l'agriculture réunionnaise	36,3%	
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	15,5%	10%

Depuis 2007, la quasi-totalité des paiements a été réalisée sur un montant important issu des « stocks » du PDRN 2000-2006. On constate que les paiements relatifs aux engagements réalisés au titre du FEADER ont cependant démarré avec le soutien aux actions de formation et d'information mises en œuvre par les structures agricoles et les organismes de développement. Concernant les autres typologies, les premiers paiements devraient intervenir en 2009.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Tableau synthétique prévu au règlement CE n°1974/2006 DE LA COMMISSION du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) no 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Mesure / Axe	Paielements annuels – Année 2007	Paielements annuels – Année 2008	Paielements cumulés – Année 2007 à Année 2008	FEADER correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	2 171 973,89 0,00	2 171 973,89 0,00	1 303 184,33 0,00
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	893 944,70 893 944,70	741 862,35 741 862,35	1 635 807,05 1 635 807,05	981 484,23 981 484,23
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 1	893 944,70	2 913 836,24	3 807 780,94	2 284 668,56
Mesure 211 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	6 182 550,14 104 204,40	5 485 053,08 0,00	11 667 603,22 104 204,40	8 750 702,42 78 153,30
Mesure 212 - paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	50 562,08 50 562,08	-9 441,88 -9 441,88	41 120,20 41 120,20	30 840,15 30 840,15
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	1 777 301,04 1 777 301,04	1 426 641,20 1 282 920,56	3 203 942,24 3 060 221,60	2 402 956,68 2 295 166,20
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 227 - Investissements non productifs Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 2	8 010 413,26	6 902 252,40	14 912 665,66	11 184 499,25
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 3	0,00	0,00	0,00	0,00
Mesure 411 - compétitivité Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 421 - coopération Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 431 - fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total Axe 4	0,00	0,00	0,00	0,00
Total assistance technique Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Total général Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006	8 904 357,96 2 826 012,22	9 816 088,64 2 015 341,03	18 720 446,60 4 841 353,25	13 469 167,81 3 385 643,88



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Suivi de l'acheminement des crédits

	Avance	Déclarations 2007	Déclarations 2008
Montant cumulé FEADER demandé		6 544 176,765 €	13 476 249,219 €
Montant réel demandé		6 544 176,765 €	6 932 072,454 €
Montant FEADER Payé par Bruxelles	En attente de réponse de l'organisme payeur	En attente de réponse de l'organisme payeur	En attente de réponse de l'organisme payeur

Total reçu (31/12/2008)	En attente de réponse de l'organisme payeur
Total reçu hors avance	En attente de réponse de l'organisme payeur
Total versé aux bénéficiaires	-



4. Résumé des actions d'évaluation en cours, conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1698/2005

L'article 86 visé ci dessus prévoit que « *A partir de 2008, l'autorité de gestion fait rapport au Comité de suivi sur les activités d'évaluation in itinere.* »

Le système d'évaluation « *in itinere* » est établi sur la base des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation définis au niveau du programme qui permettent d'examiner le bilan des actions. Ces indicateurs sont renseignés tous les ans lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution du programme et sont commentés en partie 2 du présent rapport.

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme régional. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités locales de la programmation.

En 2007, les réalisations effectives étaient peu significatives compte tenu du retard pris au niveau du démarrage du programme compte tenu de la date d'approbation tardive du PO. Les tableaux de suivi ont été examinés a posteriori par les services de la Commission qui ont transmis leurs observations le 22/12/2008.

Par rapport à ces observations, il convient de préciser au préalable certains points :

Les autorités locales rappellent les informations transmises lors du rapport annuel 2007 :

« *L'élaboration de ces tableaux a rencontré certaines difficultés liées :*

- *d'une part à l'impossibilité de rendre compte selon le cadre de suivi actuel de l'ensemble des dossiers, qu'il s'agisse naturellement des stocks issus de la programmation 2000-2006 et qui faisaient l'objet d'un suivi différent, mais aussi des premiers dossiers instruits au titre de 2007-2013 dans la mesure où la stabilisation tardive du cadre communautaire a nécessité la mise en place de procédures transitoires garantissant la traçabilité des opérations et sécurisant les paiements mais n'intégrant pas tous les éléments de suivi ;*
- *d'autre part aux imprécisions qui demeurent quant à la nature exacte de certaines des données attendues dans ces tableaux, malgré le document explicatif fourni par la Commission.*

Il en résulte que certaines données sont absentes ou, plus souvent, regroupées dans une catégorie « autres », à défaut d'être ventilées dans les catégories proposées.

L'autorité de gestion précise qu'elle n'a été informée de l'obligation de renseigner ces tableaux qu'en mai 2008 et souhaite une meilleure coordination de l'information en amont pour le prochain exercice.

L'autorité de gestion attire donc l'attention de la Commission sur le risque qu'il y aurait à tirer des conclusions précises à partir des données transmises, a fortiori dans le cadre d'une agrégation automatique entre les données de tous les programmes.

Elle sollicite également un approfondissement de la caractérisation des données, en partenariat entre la Commission et les Etats membres, sur la base des nombreuses difficultés rencontrées lors de ce premier exercice.

Elle demande enfin confirmation que les rapports ultérieurs permettront de compléter et rectifier les données transmises, notamment pour améliorer la prise en compte des dossiers de la phase transitoire et s'il s'avère que les données transmises ne correspondent pas à celles attendues. »



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Par ailleurs, ces questions avaient été mises en exergue lors du CNS d'octobre 2008 à l'occasion duquel avaient été rappelés les points suivants (Cf compte rendu de la réunion technique FEADER). « *La première difficulté réside dans le fait que ces tableaux mis en place fin 2007 soit après la validation du PO n'ont été transmis à La Réunion qu'en mai 2008 d'où des difficultés pour renseigner les tableaux dans les délais impartis.*

La deuxième difficulté réside dans le fait que certains indicateurs sont non pertinents à l'échelle locale comme par exemple les types de secteurs agricoles qui ont été déclinés sur le modèle européen.

Enfin une dernière difficulté repose sur la nature même de l'indicateur comme celui relatif à la valeur ajoutée brute d'un investissement qui est difficile à renseigner.

Il est proposé de faire remonter aux services de la Commission les difficultés rencontrées afin de trouver une solution notamment dans le cadre de la préparation des travaux sur le rapport annuel 2008. »

Compte tenu de ces éléments, la réponse aux observations de la Commission sur les indicateurs 2007 est jointe en annexe 2 ainsi que les tableaux mis à jour.

En 2008, les réalisations effectives restent peu significatives même si la programmation a effectivement démarré. Il convient de préciser que les tableaux de suivi sur les indicateurs de réalisation ne seront renseignés que lorsque les dossiers seront clôturés et à ce stade, hormis les mesures nationales (211, 212, 113 et 214), les dossiers ne sont pas encore achevés.

Les tableaux de suivi élaborés par la Commission sont présentés en annexe 1.

Par ailleurs, l'évaluation du programme est articulée autour de trois temps forts :

- l'évaluation *ex ante* qui a permis d'apprécier la stratégie mise en œuvre au regard des objectifs poursuivis et de préciser les impacts que l'on peut en attendre. Cette évaluation a été entreprise de mai 2006 à janvier 2007 et ses principaux résultats ont été intégrés dans le corps du Programme de Développement rural de l'île de la Réunion (partie 3.3 page 219 du programme) ;
- l'évaluation à mi-parcours qui aura pour objectif de dresser un bilan d'étape du programme à mi-parcours de sa réalisation, soit avant fin décembre 2010. Cette évaluation permettra, si besoin est, d'infléchir l'action menée et de la recentrer pour gagner en efficacité et en efficience et ceci en parallèle des autres fonds FEDER, FSE et FEP afin de vérifier si la stratégie intégrée définie au départ reste cohérente ;
- l'évaluation *ex-post* qui permettra de disposer d'une analyse de l'ensemble de la programmation 2007-2013 après son achèvement soit avant fin 2015.

En outre, l'autorité de gestion se réserve la possibilité de réaliser des études diligentées sur des actions spécifiques en cas de besoin. En 2008, aucune évaluation spécifique n'a été lancée en raison du démarrage du programme.



5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et par le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

5.1. Les actions de suivi et d'évaluation

5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2008

Comités de programmation tenus en 2008

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds européens.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois co-présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis diffusée aux services le lendemain.

Pour l'année 2008, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :

14 Février 2008	07 Mai 2008	07 Août 2008	06 Novembre 2008
16 Mars 2008	10 Juin 2008	04 Septembre 2008	04 Décembre 2008
03 Avril 2008	03 Juillet 2008	02 Octobre 2008	29 Décembre 2008

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 23 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à l'établissement des critères de sélection des programmes opérationnels, et à la définition du descriptif des systèmes de gestion et de contrôle.

Il est à noter qu'en 2008 3 procédures écrites ont eu lieu en mars, août et septembre portant sur le rapport annuel d'exécution 2007 et sur les critères de sélection de PO.

Il convient de signaler que pour le FEADER, les premiers travaux sur le FEADER avaient débuté en juin 2007 par l'agrément des premiers cadres d'intervention. 16 cadres d'intervention ont été validés en 2007 et en 2008, 29 cadres d'intervention supplémentaires ont été validés. Au 31 décembre 2008 il ne restait que 5 dispositifs à valider. Ces cadres d'intervention sont les outils de base des services gestionnaires fixant les critères de sélection des projets mais également les outils disponibles pour les bénéficiaires afin de les aider à monter les projets.

La programmation a effectivement démarré en 2008 et 8 087 dossiers ont été programmés. L'exercice de programmation en 2008 a été difficile notamment en raison de l'obligation de respecter les modalités de transition FEOGA FEADER a contribué à retarder les travaux.



Comités de Suivi tenus en 2008

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Un Comité de Suivi s'est tenu en octobre 2008 sur la fin de gestion du DOCUP 2000–2006 et la mise en place des programmes 2007-2013.

Les principales décisions du CNS du 17 Octobre 2008 sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2007

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de novembre 2007.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 sur le Docup 2000-2006 (procédure écrite) et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 relatif au rapport annuel d'exécution 2007 du Docup.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 sur le PIC Interreg III B (procédure écrite) et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juillet 2008 relatif au rapport annuel d'exécution 2007 du PIC Interreg III B.

Etat d'avancement du DOCUP 2000-2006

Sur la base de ces éléments présentés en séance et du rapport du CNS, le Comité prend acte de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de clôture pour le FEDER, le FSE, le FEOGA et l'IFOP.

Etat d'avancement du PIC INTERREG III B

Sur la base des éléments présentés en séance et du rapport du CNS, le Comité prend acte de l'état d'avancement du PIC INTERREG III B et des perspectives de clôture pour le PIC Interreg III B.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mars 2008 (procédure écrite) sur les critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mars 2008 relatif aux critères de sélection, ces derniers faisant l'objet d'un nouvel examen à l'occasion du présent Comité compte tenu des demandes de précision de la Commission Européenne et du Ministère de l'Agriculture.



Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d’Août 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FEADER

Le Comité prend acte de l’approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d’Août 2008 relatif au rapport annuel 2007 FEADER.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FEDER

Le Comité prend acte de l’approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 relatif au rapport annuel 2007 FEDER étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2008.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2007 FSE

Le Comité prend acte de l’approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2008 relatif au rapport annuel 2007 FSE étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2008.

Avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013

Le Comité prend acte de l’état d’avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013 et de la méthode de suivi proposée.

Priorité thématique du CNS

Le Comité approuve le choix de la priorité thématique de l’année 2009 « recherche-développement-innovation ».

Avancement du plan de communication et du plan d’évaluation 2007-2013

Le Comité prend acte de l’état d’avancement du plan de communication, du plan d’évaluation 2007-2013 et de la stratégie régionale d’innovation 2007-2013.

Avancement des POE 2007-2013

Le Comité prend acte de l’état d’avancement des programmes FEDER convergence, FEDER coopération, FSE, FEADER ainsi que du volet régional du PO FEP pour la période 2007-2013.

Critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les critères de sélection des différents programmes ainsi que le mode opératoire proposé pour leur suivi.



5.1.2. Actions relatives au niveau national

Comme en 2007, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) a apporté son appui et conseil pour la mise en œuvre du programme:

- Elaboration d'une note relative à la gestion des enveloppes d'autorisation d'engagement des crédits du FEADER : les autorités locales ont sur ce point répondu à la demande nationale en précisant toutefois que les difficultés susceptibles d'être posées par le cadrage national :
 - o Obligation de suivi sur deux maquettes de gestion, une maquette pluriannuelle pour le suivi classique du programme (Comité de suivi, rapports annuels...) et une maquette annuelle de suivi des autorisations d'engagement qui devra être réajustée chaque année a minima ;
 - o Contraintes de programmation du FEADER compte tenu du lien entre les autorisations d'engagement annuelles et leur traduction sous forme de plafond dans l'outil informatique OSIRIS ;
 - o Recours à la flexibilité au sein d'un même axe générateur d'un surcroît de travail pour les services du fait de la mise en place d'ajustements intermédiaires en plus du réajustement annuel ;
 - o Recours à la flexibilité entre axes rendu complexe (après dialogue de gestion mais sans visibilité sur les modalités et les délais – La procédure de dialogue de gestion paraît peu appropriée dans le cas de La Réunion, l'autorité de gestion en titre étant exercée par le Préfet de région).
- Appui lors de la transmission du rapport annuel 2007 ;
- Appui lors de la mise en place de l'exercice de modification du programme et notamment les instructions ministérielles en matière d'aide d'Etat sur les dispositions à mettre en place sur la défiscalisation et le régime de TVA non perçue mais récupérable.

S'agissant du décret sur l'éligibilité des dépenses, l'autorité de gestion a pris acte des documents provisoires qui ont fait l'objet de remarques formulées lors du séminaire FEADER de février 2008 organisé par le MAP. Au 31 décembre 2008, il n'y a pas eu de retour sur la prise en compte ou non de demandes locales.

Il convient de préciser par ailleurs, que les collectivités locales, Région et Département avaient demandé à être saisies officiellement pour avis avant parution du décret compte tenu de modifications importantes en matière de gestion qui pourraient avoir un impact important sur les contraintes de gestion pour les différents acteurs du système (notamment les bénéficiaires).

Deux séminaires ont été mis en place par le MAP à l'attention des DAF d'Outre-Mer en février et en octobre 2008. Ces séminaires ont été un lieu d'échange mais compte tenu de la structure et de l'organisation mise en place à la Réunion, il conviendrait à l'avenir d'associer à ces réunions, l'autorité de gestion et les partenaires Région et Département pour un impact plus significatif de l'animation du programme par le niveau national. Cette demande a été prise en compte en 2009.



5.1.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration du livre des procédures

S'agissant de la définition des procédures de gestion 2007-2013, le premier semestre 2008 a fortement mobilisé l'ensemble des services autour des travaux préparatoires du livre des procédures 2007-2013.

En confrontant l'expérience acquise au cours des périodes de programmation précédentes et les évolutions réglementaires susceptibles d'avoir un impact pour 2007-2013, il s'est agi de procéder aux adaptations pertinentes du système de gestion des fonds européens à La Réunion. L'objectif a été maintenu d'avoir un livre de procédure pluri fonds afin de garder une cohérence pour un porteur de projet susceptible de mobiliser sur la période 2007-2013 plusieurs fonds différents.

La démarche recouvre trois aspects :

- les principes généraux du système de gestion et de contrôle des programmes à valider au niveau des membres du CLS,
- la définition des procédures de gestion des dossiers (piste d'audit, dispositions générales de gestion, fiches procédures, articulation avec les outils informatiques...) à préparer dans le cadre de groupes techniques avec éventuellement des spécificités par fonds,
- le traitement de questions transversales à prendre en compte dans les procédures de gestion : investissements générateurs de recettes, partenariat public-privé, opérations gérées en mandat/ convention publique d'aménagement, délégation de service public, défiscalisation/cumul des aides, crédit-bail, cumul des aides...

Les travaux se sont déroulés avec les services gestionnaires dans le cadre de groupes de travail sur la base :

- du recensement de l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion des programmes
- de la collecte des documents existants utilisés sur la période 2000-2006 (dossier-type, liste des pièces demandées par les services, documents demandés pour les remontées de dépenses...)
- du recensement auprès des services des questions à traiter pour 2007-2013 au regard des procédures 2000-2006
- de l'analyse des textes nationaux
- de la compilation des « jurisprudences CLS » ou autres (rapports d'audit,...) en liaison avec les unités « contrôle » et « certification »

Ont été examinés et mis à jour à l'occasion de ces groupes de travail :

- Les dispositions générales de gestion
- La piste d'audit (y compris les pièces demandées et les saisies informatiques)
- Les outils (dossier-type, modèles-type, grilles d'analyse...)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2008

Par ailleurs, certains points ont fait l'objet d'un travail plus approfondi par rapport aux procédures 2000-2006 et des modifications ont été apportées à la typologie des dossiers afin de mieux prendre en compte certaines problématiques par rapport à la période 2000-2006 (programmes de formation, dispositifs FEADER et gestion en paiement associé/dissocié).

A ce stade les travaux sur les procédures de gestion des dossiers sont quasiment achevés avec la mise en place de manuels de procédures pluri fonds. Ces manuels concernent les typologies suivantes : investissements publics, investissements privés, programmes d'actions, actions de formation, aides relevant des dispositions nationales (manuel spécifique au FEADER sur les mesures 211, 212, 112, 113 et 214), aides préfinancées.

Ces travaux sont en cours de finalisation, quelques questions devant être tranchées par le Comité Local de Suivi.

Elaboration de la convention entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur

Sur la base du modèle de convention nationale, l'autorité de gestion et la délégation régionale ont travaillé sur un projet de convention en juin 2008.

Le premier projet n'a pas été validé par le CNASEA siège et compte tenu des différences d'appréciation avec l'autorité de gestion sur certains points, l'avis de la CICC a été sollicité avant signature.

Elaboration des critères de sélection

Les critères de sélection de 5 programmes ont été validés par procédure écrite du CNS en mars 2008. Afin de tenir compte des remarques de la Commission et du MAP, ces critères ont été modifiés et représentés pour approbation par le CNS en octobre 2008.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

En effet, les cadres d'intervention permettent de fixer au niveau de chaque dispositif les conditions d'intervention des actions 2007-2013. Ils constituent l'outil de référence pour les gestionnaires du programme afin d'identifier le cadre dans lequel s'inscrivent les projets et ils établissent les critères objectifs d'instruction pour les services. Enfin, ils servent de base d'information aux bénéficiaires potentiels.

Les modalités de modification de ces critères ont été validées en CNS. Compte tenu :

- de la nécessité de concilier le respect des dispositions réglementaires communautaires et la souplesse de gestion des programmes ;
- de l'existence de cadres d'intervention dans les dispositions de gestion 2007-2013 des programmes à La Réunion, cadres d'intervention agréés par le CLS précisant notamment les critères de sélection des projets ;
- de la mise en ligne de ces cadres d'intervention facilitant de ce fait l'accès aux membres du Comité et à tous les bénéficiaires potentiels ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Les membres du Comité ont agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Mise en place d'OSIRIS

Le CNASEA a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2008 ont porté sur :

- la mise en place de 25 dispositifs qui sont aujourd'hui opérationnels,
- la formation des gestionnaires,
- l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle),
- l'animation des comités techniques OSIRIS
- les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- élaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- phase de test avec le service instructeur,
- modifications éventuelles du dispositif,
- validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- élaboration du cahier de paramétrage
- mise en production par le niveau national.

Un travail conséquent a été mis en place même s'il reste encore 7 dispositifs en cours de définition (cahiers des charges reçus par l'équipe OSIRIS) et 30 dispositifs pour lesquels les cahiers des charges ne sont pas encore transmis à l'équipe OSIRIS en comptabilisant les dispositifs LEADER.



5.2. Synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion du programme ainsi que toute mesure éventuellement prise, y compris les réponses apportées aux observations faites au titre de l'article 83 du règlement (CE) no 1698/2005

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

- les conséquences du retard d'agrément du PO

Comme pour 2007, l'agrément tardif du PO FEADER le 28 novembre 2007, soit 7 mois après sa date de recevabilité par la Commission, a encore des conséquences sur le plan de la programmation et de la certification des dépenses : le retard accumulé n'a pas été résorbé ce qui explique le faible taux de programmation (8,52%) et de déclaration (4,22%), taux qui était sensiblement du même ordre fin 2002 sur le DOCUP FEOGA. Aussi la situation reste sous contrôle, les autorités locales ayant démontré dans le cadre du DOCUP leur capacité à rattraper le retard de début de programmation.

Par ailleurs les modalités de gestion et notamment l'existence du préfinancement ont permis de faire avancer les actions sur le terrain même si ces dernières ne sont ni programmées ni certifiées dans l'attente de la mise en place des nouvelles méthodes de gestion liées aux changements entre le FEOGA et le FEADER

- la double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2008 a été largement consacrée à la mise en place des programmes 2007-2013 et la préparation du solde du DOCUP 2000-2006. Un travail conséquent sur le solde des dossiers 2000-2006 a été réalisé.

- La gestion de la transition FEOGA/FEADER

Les règles en matière de transition entre le FEOGA et le FEADER étant très strictes, la programmation sur le FEOGA a été privilégiée afin d'utiliser les reliquats dégagés lors des soldes des dossiers et a largement mobilisé les services instructeurs.

Aussi pour ne pas bloquer la programmation 2000-2006, certains projets ont été mis en attente de programmation sur le FEADER afin de viser le taux de 100% de solde sur le FEOGA.

- les difficultés d'adaptation des règles de gestion communautaires et nationales

Sur le plan communautaire, la nouvelle période de programmation voit apparaître un nouvel acteur, l'organisme payeur, et de nouveaux modes de gouvernance doivent être mis en place pour assurer une gestion harmonieuse du programme. Les liens entre autorité de gestion et organisme payeur doivent être formalisés notamment au travers de la convention entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Sur le plan national, la mise en place du logiciel OSIRIS, a eu des conséquences indéniables :

- La réalisation de cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif entraîne un surcroît de travail pour l'ensemble des services et tous les dispositifs ne sont pas encore opérationnels (la moitié : voir point 5.1).
- Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires le processus de programmation a pleinement démarré sans que l'outil de gestion soit prêt. Il en résulte donc un travail de rattrapage de saisie des données qui devra être réalisé sur le début de l'année 2009. Par ailleurs, l'outil valorisation de données n'est pas utilisable en tant que tel. Aussi des méthodes parallèles de suivi du programme ont été formalisées pour pouvoir piloter le programme.
- L'outil OSIRIS prévoyait comme cela était le cas dans PRESAGE, l'édition d'un certain nombre de documents (rapport d'instruction, conventions, lettre de notification, certificats de service fait...). Ces applications ne sont pas encore disponibles. Il en résulte donc que de nombreuses doubles-saisies doivent être réalisées et que le travail des services gestionnaires n'est toujours pas simplifié.
- L'obligation nationale de créer des enveloppes d'autorisation d'engagement annuelles a priori en début d'année a créé des difficultés car ces enveloppes se sont révélées bloquantes alors que les disponibilités existaient. La préconisation d'un suivi pluriannuel des enveloppes devrait permettre de solutionner les problèmes rencontrés.
- la mise en place des nouvelles procédures de gestion

Comme précisé au point 5.1 un chantier important a démarré sur le livre de procédures 2007-2013. La volonté locale de mettre en place des procédures de gestion pluri fonds s'est heurtée à certaines dispositions nationales et à la mise place d'outils préconisés par le MAP comme par exemple les formulaires « cerfatés » qui ont entraîné certains dysfonctionnements (retard sur le dépôt de dossiers s'agissant des MAE et retards sur les paiements aux bénéficiaires).

Aussi dans la pratique et en ce qui concerne les dispositifs hors dispositifs nationaux (ICHN, MAE, préretraite et DJA) des dispositions adaptées ont été formalisées dans l'objectif de simplifier la gestion et ne pas pénaliser les bénéficiaires.

- le plafonnement de la défiscalisation au niveau national

Au préalable il convient de préciser qu'à la Réunion, les dispositifs des mesures 121 « modernisation des exploitations agricoles » et 123 « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » ont été conçus afin d'optimiser la combinaison des régimes de défiscalisation et d'exonération de TVA et des aides directes à l'investissement.

Or le régime d'aide national à la défiscalisation (N522/2006) et le régime d'exonération de TVA (N524/2006) agréés par la Commission le 18 juillet 2007 n'ont pas tenu compte du fait que le règlement développement rural autorise un plafond d'intervention de 75% d'aide publique en limitant à 50%.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires, et sur instruction du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche faisant suite à l'arbitrage interministériel rendu le 20 octobre 2008, une modification des top up liés à la défiscalisation et à la TVA non perçue récupérable a été initiée fin 2008.



5.3. Recours à l'assistance technique

La programmation sur l'axe 5 Assistance Technique a démarré en 2008 avec la prise en charge des frais d'intervention de l'association Entreprises Territoires et Développement qui a sollicité une subvention dans le cadre du processus de sélection des GAL, ces frais d'intervention n'étant pas pris en charge par l'échelon national.

En effet, la circulaire DGFAR/MER/C2007-5024 du 30 avril 2007 prévoyait, dans le cadre du processus de sélection des groupes d'action locale financés au titre de l'axe 4 du PO FEADER, la mise en place au niveau régional d'un groupe technique chargé de :

- d'appuyer la définition d'une grille d'analyse détaillée des candidatures présentées par les GAL
- de rendre un avis consultatif au CLS sur les dossiers présentés, donnant lieu à la rédaction d'une note et d'une appréciation générale.

Cette action s'est déroulée en juillet 2008.

S'agissant du réseau rural régional, les actions en 2008 se sont déroulées en deux temps :

➤ **La préparation**

Un comité technique a été mis en place et il s'est réuni afin de préparer la mise en place du Réseau Rural de La Réunion en réfléchissant aux 2 questions suivantes :

- Quel serait le schéma de gouvernance le mieux adapté au contexte local ? Est-il opportun de prévoir une instance intermédiaire entre le copilote et le Comité Local de Suivi ?
- Quelle forme d'animation privilégier entre l'externalisation et le recrutement ? ou alors une forme mixte comportant sous-traitance partielle et utilisation des ressources en place ? Une estimation des coûts de prestation permettra d'évaluer le domaine du réalisable dans le cadre des crédits d'assistance technique.

Par ailleurs, le comité a identifié une cinquantaine de structures (organismes, associations, institutions) susceptibles de composer le réseau, tenant compte de leur capacité de représentativité de filières ou secteurs. Afin d'assurer un certain équilibre entre grandes thématiques, ces membres potentiels sont répartis dans les collèges suivants :

- institutions
- environnement / énergies
- économie
- agriculture
- tourisme
- développement / aménagement / habitat / foncier
- éducation / formation / culture

➤ **La constitution du Réseau Rural de La Réunion**

L'ensemble des partenaires identifié ci-dessus a été convié à la réunion constitutive du réseau régional tenue le 26 août 2008.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Cette première plénière a permis de présenter les objectifs de la démarche, ainsi que les principes de fonctionnement et de gouvernance actés sur le plan national, s'agissant notamment de l'articulation entre le réseau national et les 26 réseaux régionaux.

Sur la trentaine de structures présentes, une majorité a exprimé son souhait d'adhérer à cette instance d'échanges et de réflexion, objectifs sur lesquels le Département a insisté face aux attentes exprimées en termes de moyens financiers. Le souci de cohérence dans le cadre du réseau rural, par rapport aux outils et initiatives existants a également été mis en exergue.

Les discussions et interrogations sur les mutations importantes du monde rural réunionnais et le déficit d'image dont il souffre ont offert les prémices des sessions et thématiques à venir.

La prochaine réunion plénière aura lieu début 2009, avec pour objets plus particulièrement :

- de proposer le schéma de gouvernance ;
- de présenter des éléments de calendrier, d'organisation et d'animation du réseau ;
- de discuter des thématiques prioritaires pour l'année 2009.

Dans le cadre du comité technique, le référent devra donc finaliser et préciser ces différents aspects.



5.4. Dispositions prises pour assurer la publicité du programme conformément à l'article 76 du règlement (CE) no 1698/2005

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communications. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie ou de gestion, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi un plan d'action pluri fonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER, a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC, le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5 juin 08, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. De nouvelles remarques ont été formulées le 24 novembre 2008 et les autorités locales ont transmis une version n°3 le 29 décembre 2008 qui a été validée début février 2009.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	Opération réalisée lors du 1 ^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) avec : <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation d'une conférence de presse ➤ La mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	Opération réalisée en novembre 2007 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	Opération réalisée en juin 2008 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB ➤ Validation par les partenaires de la liste de diffusion et du courrier tripartite ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés.
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	Cette action sera remplacée par des émissions TV sur RFO de 26 minutes
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	Consultation en cours pour la réalisation de stylos et de blocs note
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	Opération réalisée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 750 exemplaires ➤ Diffusion aux partenaires
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	Action qui se réalisera en continu sur l'ensemble de la période et ce depuis 2007 : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 30 documents mis en ligne depuis 2007 ➤ 147 cadres d'intervention sont actuellement en ligne.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un cahier des charges avec une nouvelle arborescence du site ➤ Consultation des services communication Etat Région et Département sur l'arborescence ➤ Consultation de 3 prestataires réalisée et sélection de l'entreprise Axe design pour la réalisation du nouveau site reunioneurope.org : Objectif de présentation au prochain CNS (octobre 2008). ➤ Consultation et validation du nouveau graphisme du site ➤ Transfert du site effectif
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examens par le Comité de Suivi	
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification de la déclaration CNIL ➤ Elaboration de la maquette effectuée ➤ Mise en ligne
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de 10 groupes de travail ➤ 45 réunions réalisées ➤ Elaboration des projets de manuel de procédure ➤ Validation des travaux en cours par le CLS.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impression de 1000 exemplaires ➤ Diffusion auprès des services
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une plaquette bilan INTERREG à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de présentation du PO coopération territoriale 2007-2013.
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion	Action en cours : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron, et Incubateur. ➤ Contact pris avec RFO pour : <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'émissions TV pendant la PFUE : Echanges en cours sur la réalisation de 2 émissions de 26 minutes diffusées après l'émission « Par lé ô, par lé ba » - Report des émissions pour une diffusion en mars et avril 2009 ➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis spécial Europe le 29 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux avec l'interview de M Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008 - Tournage des différents sujets et interviews - Diffusion de l'émission
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	Visites de projets organisées à l'occasion du CNS d'octobre 2008 avec des retours presses sur la réserve naturelle de la roche écrite et la mise en place d'un récif artificiel



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	
	Présence de La Réunion sur/dans les bâtiments de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Contact pris avec la DG Regio en Juin 2008 : Pas de suite favorable pour l'instant mais collaboration potentielle avec Panorama dans le cadre d'un numéro spécial prévu sur la cohésion territoriale.</p> <p>Participation aux Regiostars 2009. Sélection du projet photovoltaïque pour représenter La Réunion. La Réunion est lauréate aux RégioStars 2009.</p> <p>Contact pris avec la DG Emploi : dans le cadre de leur plan de Communication, proposition de la Réunion à faire sur 2 bénéficiaires ultimes d'actions cofinancées par le FSE, (un homme et une femme réunionnais) pour la réalisation de mini film afin de mettre en valeur l'impact du FSE sur leur parcours. Marché global lancé par la DG Emploi à l'échelle des 27 Etats Membres de l'UE.</p> <p>Participation de La Réunion à une exposition « L'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT dans les locaux des institutions européennes.</p>
	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p>Opération en cours :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de fiches projet dans le cadre de la visite de M GRANDA en juin 2008 : 17 fiches projet réalisées et en cours de diffusion auprès des services de la Commission et des ministères



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'informations et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...) - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formations programmées en collaboration avec le CNFPT. Discussions en cours avec la chargée de mission Communes-EPCI pour l'organisation de séances d'information/formation en collaboration avec l'AMDR (Association des Maires du Département de la Réunion).</p>
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	
9 - Événementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007 ➤ Lancement de la nouvelle version du site reunioneurope.org ainsi que visites de projets lors du CNS d'Octobre 2008
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	➤ Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	➤ Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour réaliser cette action

6. Déclaration sur le respect des politiques communautaires dans le cadre de l'aide, y compris la mise en évidence des problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour les traiter

6.1 Respect des règles en matière de concurrence

Aucune des aides listées au niveau du tableau de bord des régimes d'aides hors champ d'application de l'article 36 du traité n'a été mise en œuvre en 2008.

Code mesure	Nom du régime d'aide	Indication de la légalité du régime	Durée du régime
123	Evolution de l'outil agro-industriel (transformation des produits de l'annexe I en produits hors annexe I)	Régime cadre des aides à finalité régionale : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides nationales à l'investissement à finalité régionale- n° d'enregistrement XR 61/2007	2007-2013
123	Aides aux entreprises sylvicoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
311	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les ménages agricoles	De minimis : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
312	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les micros entreprises non agricoles	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013
313	Soutien à l'opération Village créole	De minimis : aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides <i>de minimis</i>	2007-2013

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales notifieront à la Commission chaque aide individuelle conformément à l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

Le « Top up » prévu au programme n'a pas été mis en œuvre en 2008.

En 2008, 4 top up ont été introduits en demande de notification dans le cadre de la demande de modification du programme le 29 décembre 2008 et une demande d'exemption au titre du règlement 1857/2006 a été transmise aux autorités nationales le 4 décembre 2008. A ce stade, il n'y a pas de retour sur ces sujets s'agissant des autorités nationales comme des autorités communautaires.



6.2 Respect des règles de passation des marchés publics

Seul un dossier dans le cadre du dispositif 125 relevait du code des marchés publics. Il s'agit d'un portage par le Département de la Réunion d'une étude relative à l'aménagement foncier dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest : une procédure par appel d'offre a été mise en place.

Dans le cadre des autres dispositifs mobilisés, seules des actions pour des bénéficiaires privés ont été soutenues.

L'autorité de gestion rappelle comme au point 5.2.9 du programme qu'elle s'assurera que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEADER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

6.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEADER respectent la politique et les règles en vigueur en la matière et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en 2008 :

- Au titre de la mesure 214 MAE (Mesures Agro-environnementales) ;
- Au titre des mesures 211 et 212 ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels).
- Au titre de la mesure 111 Information- formation avec des actions de sensibilisation la préservation de l'environnement conduites par les organisations professionnelles agricoles ou organismes de développement (lutte intégrée, pratiques respectueuses de l'environnement, gestion de l'eau, conseil en agriculture biologiques...)

6.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les femmes sont présentes au niveau de l'activité agricole : elles représentent en 2007, 4 713 actifs agricoles soit 42,9% des UTA totales. Un chef d'exploitation sur 5 est une femme.

Pour les actions payées en 2008, la répartition homme femme est la suivante :

Sur ICHN : 377 femmes, 2 665 hommes et 100 sociétés ;

Sur MAE : 53 femmes, 462 hommes et 6 sociétés ;

Sur la préretraite : 16 femmes et 190 hommes.

Pour les autres mesures payées en 2008, les bénéficiaires n'étant pas des personnes physiques, ces indications ne sont pas pertinentes.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2008

Les interventions prévues au titre du FEADER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées en vue :

- D'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :
- D'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs..

6.4.2 Promotion de la non discrimination

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

Aucune saisine de la Halde n'a été faite concernant les dossiers FEADER.

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées...). En 2008 a été programmé sur le FSE :
 - o le programme d'actions 2008 de l'Association Change Egal qui vise à :
 - promouvoir une culture d'égalité entre les femmes et les hommes par la sensibilisation des acteurs du système éducatif et d'être un relais d'informations,
 - intégrer et de conforter la notion d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le monde économique et social de la Réunion,
 - assurer la formation et la mise en réseau d'acteurs pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes,
 - accompagner les actions en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.
 - o le programme d'actions 2008 de l'association Finaliser Les Opportunités d'emploi qui vise à :
 - réduire l'exclusion par une optimisation de l'autonomie sociale,
 - développer un espace de communication dans un processus dynamique, permettant le développement des capacités acquises tout au long de la vie,
 - améliorer les capacités des participantes à communiquer par un travail sur les apprentissages (fonctionnels et disciplinaires) et par un travail de développement personnel,
 - favoriser l'émergence des besoins par l'acquisition des connaissances nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle,
 - comprendre et utiliser son environnement économique et institutionnel (identifier et utiliser les instances administratives et sociales).



6.5 Articulation avec le POSEIDOM

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui appartiennent au Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, ou sont mis en œuvre dans le cadre le PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM ne couvre qu'une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, en ne venant en aucun cas concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à **l'investissement productif**, qui se trouve au cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Le bilan provisoire du POSEIDOM est le suivant :



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

Mise en œuvre du programme du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 payés	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA	10 296 214	12 153 793	Maintien du dispositif existant (article 2 et 3 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des tonnages	Utilisation forte des quotas attribués, dispositif maintenu dans le cadre du programme POSEI IV (taux d'utilisation : 99,2%)
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA) Prime à l'abattage (PAB) Prime aux petits ruminants (PPR)	2 755 371 1 140 405 37 428	2 983 994 1 245 167 54 922	Dispositif mis en œuvre en 2006	Trois primes mises en œuvre en 2006: - ADMCA : aide au développement et au maintien des cheptels allaitants - PAB : prime à l'abattage - Prime petits ruminants (PPR)
Importations animales	Aide à l'importation d'animaux	384 701	165 909	Maintien du dispositif existant (article 6 du POSEIDOM III) avec revalorisation du montant des aides et ajustement des quotas	Maintien du dispositif. Réduction en 2006 et 2007 surtout du nombre de bovins reproducteurs importés. Maintien pour les autres espèces (lapins, poussins)
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	11 458 966	13 514 200	Intégration à compter de juillet 2006 dans la mesure structuration de l'élevage de l'aide à la production laitière (ex art 10 du POSEIDOM III) Maintien de certaines aides (aides à la collecte, promotion, animation etc...) financées dans le cadre du POSEIDOM III) . instauration d'aides à la transformation, aides aux produits « cœur pays »	En 2007, l'ensemble des objectifs fixés ont été atteints sauf en production laitière (baisse de production suite à Gamède)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013
Rapport Annuel FEADER 2008

	Nature de l'aide ou produit	Montants 2006 payés	Montants 2007 payés	Lien entre programme POSEIDOM III et POSEI IV	remarques
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	2 429 582	3 658 780	Maintien des dispositifs d'aide au titre de l'aide à la commercialisation sur le marché local (ex article 12), à la transformation (ex article 13) et à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15) Création d'aide à l'accompagnement de la filière fruits et légumes pour inciter à l'organisation et à la mise en œuvre d'une politique de qualité	Accroissement de la production commercialisée par les organisations de producteurs reconnues ou pré reconnues
	Aide à la filière plantes à parfum	321 526	336 134	Maintien des aides aux filières traditionnelles et revalorisation des montants attribués, extension du dispositif à l'ensemble des huiles essentielles	Maintien de la production entre 2006 et 2007
	Aide à la filière vanille	119 548	148 368	Mise en œuvre d'un dispositif d'aide au maintien des surfaces plantées en géranium et vanille	
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	702 668	749 341	Maintien du dispositif d'aide au titre de l'aide à la commercialisation hors des régions de production (ex article 15)	Baisse du niveau de la production entre 2006 et 2007
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	6 941 837	6 940 262	Maintien de l'aide au transport (art 16 du POSEIDOM III) et revalorisation du montant unitaire	
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	31 496 000	36 648 000	Application de la réforme de l'OCM sucre : maintien du prix industriel de la canne et mise en œuvre d'un plan d'entreprise	
Total		68 084 246	78 598 870		

L'année 2006 fut une année de transition entre 2 dispositifs : 9,5 mois au titre du POSEI 3 et 2,5 mois au titre du POSEI IV. Pour l'année 2007, le POISEIDION IV s'est appliqué pleinement. Par ailleurs, le champ d'intervention du nouveau programme avait été pris en compte lors de la négociation du FEADER en novembre 2007. Pour 2007, les paiements se réalisant jusqu'au 30 juin 2008, les montants sont provisoires. Le nouveau programme POSEI IV est applicable depuis le 16 octobre 2006 et s'est traduit par des modifications sensibles dues à la transition entre les 2 programmes – POSEI3 et 4 – et de nouvelles modalités de fonctionnement par enveloppe financière « contrainte ». Concernant les éléments 2008, le rapport annuel 2008 au titre du POSEI, qui sera réalisé par l'ODEADOM ne sera disponible qu'à partir du mois de juillet 2009.



6.6 Articulation avec les OCM

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEIDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

En 2008, les programmes de reconnaissance des OP pré-reconnues et reconnues ont été examinés par la DAF et approuvés par arrêté préfectoral. Lors de cet examen, la DAF, instructeur des mesures FEADER dont bénéficient aussi ces structures, a veillé à ce que les postes financés au titre de ces Programmes soient totalement distincts de ceux financés par le FEADER. Le fait que l'instruction de ces différents dispositifs, soit conduite par le même service instructeur permet de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les dispositifs et sur les bénéficiaires ce qui permet d'écartier tout risque de double financement et de gérer ainsi la cohérence des interventions sur les filières.



7. Réutilisation des aides récupérées conformément à l'article 33 du règlement (CE) no 1290/2005

En 2008, le montant récupéré s'élève à 9 411,88 € correspondant à 7 081,41 € de FEADER.



Annexe 1 : Tableau des indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural pour l'année 2008

A noter : les tableaux joints n'ont pu être mis en forme s'agissant de tableaux conçus par les Services de la Commission : les cellules sont en effet verrouillées.

G1 Informations de base

Pays		FR
Région		Réunion
Zone	Zone de convergence	Yes
	Zone de non convergence	No
	Mixte (zones de convergence et de non-convergence)	No
Année de référence		2008
Code d'identification du programme		2007FR06RPO006
Modulation volontaire, suivi séparé		No

Personne de contact

Nom	Serge JOSEPH
Organisation	Cellule Europe AGILE
E-mail	serge.joseph@agile-reunion.org
Téléphone	262 262 90 10 74

G2 Mesures programmées

Code mesure	Mesure	Statut	Tableaux de production	Tableaux de résultat
111	Formation professionnelle et actions d'information	X	O.111(1) O.111(2)	R.1(1) R.1(2)
112	Installation de jeunes agriculteurs	X	O.112(1) O.112(2)	R.2
113	retraite anticipée	X	O.113	R.2
114	Utilisation des services de conseil	NI	O.114(1) O.114(2)	R.2
115	Mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole	NP	O.115	R.2
121	Modernisation des exploitations agricoles	X	O.121(1) O.121(2) O.121(3)	R.2 R.3
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	NI	O.122(1) O.122(2)	R.2 R.3
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	X	O.123(1) O.123(2) O.123(3) O.123(4)	R.2 R.3
124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole	NP	O.124	R.2 R.3
125	Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	X	O.125	R.2
126	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées	NP	O.126(1) O.126(2)	R.2
131	Respect des normes fondées sur la législation communautaire	NP	O.131	R.2 R.4
132	Participation des agriculteurs à un régime de qualité alimentaire	NP	O.132	R.4
133	Activités d'information et de promotion	NP	O.133	R.4
141	Agriculture de semi-subsistance	NP	O.141	R.5
142	Groupements de producteurs	NP	O.142	R.5
211	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels et des zones de montagne (article 36, point a), i) du règlement CE n° 1698/2005)	X	O.LFA O.211	R.6
212	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels, autres que ceux des zones de montagne (article 36, point a), ii) du règlement CE n° 1698/2005)	X	O.LFA O.212	R.6
213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE	NP	O.213	R.6
214	Paiements agro-environnementaux	X	O.AGRI-ENV O.214(1) O.214(2)	R.6
215	Paiements en faveur du bien-être des animaux	NP	O.215	R.6
216	Investissements non productifs	NP	O.216	R.6
221	Premier boisement de terres agricoles	NP	O.221(1) O.221(2) O.221(3)	R.6
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	NP	O.222(1) O.222(2)	R.6
223	Premier boisement de terres non agricoles	NP	O.223(1) O.223(2) O.223(3)	R.6
224	Paiements Natura 2000	NP	O.224	R.6
225	Paiements sylvoenvironnementaux	NP	O.225	R.6
226	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	NI	O.226(1) O.226(2)	R.6
227	Investissements non productifs	NI	O.227	R.6
311	Diversification vers des activités non agricoles	NI	O.311	R.7 R.8(1) R.8(2)
312	Création et développement d'entreprises	NI	O.312	R.7 R.8(1) R.8(2)
313	Promotion des activités touristiques	NI	O.313	R.7 R.8(1) R.8(2) R.9
321	Services de base pour l'économie et la population rurale	NP	O.321	R.10 R.11
322	Rénovation et développement des villages	NP	O.322	R.10
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	NP	O.323	R.10
331	Formation et information des acteurs économiques œuvrant dans les domaines couverts par l'axe 3	NI	O.331(1) O.331(2) O.331(3)	R.12
341	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	X	O.341(1) O.341(2) O.341(3)	R.12
411	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	NI	O.41(1) O.41(2) O.41(3)	R.8(1) R.8(2) R.12
412	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	NI	O.41(1) O.41(2) O.41(3)	R.8(1) R.8(2) R.12
413	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	NI	O.41(1) O.41(2) O.41(3)	R.8(1) R.8(2) R.12
421	Mise en œuvre de projets de coopération	NI	O.421	R.8(1) R.8(2)
431	Gestion des groupes d'action locale, acquisition de compétences et animation sur le territoire (article 59)	NI	O.431	R.12

Avancement du programme

AXE 1

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé – Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
111	Formation professionnelle et actions d'information	Nombre de participants aux formations	0	0	1750	0%
		Nombre de jours de formation suivis	0	0	38000	0%
112	Installation de jeunes agriculteurs	Nombre de jeunes agriculteurs bénéficiaires	0	0	220	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	10	0%
113	retraite anticipée	Nombre de bénéficiaires	206	646	490	132%
		Nombre d'hectares libérés	0	1785	2000	89%
114	Utilisation des services de conseil	Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	0	0	3000	0%
		Nombre de propriétaires forestiers bénéficiaires	0	0	0	
115	Mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole	Nombre de services nouvellement mis en place				
121	Modernisation des exploitations agricoles	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'une aide	0	0	11300	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	100	0%
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide	0	0	5	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	7200	0%
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	Nombre d'entreprises bénéficiaires	0	0	70	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	90	0%
124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole	Nombre d'initiatives de coopération financées				
125	Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	Nombre d'opérations financées	0	0	95	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	148,8	0%
126	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées	Surface agricole endommagée subventionnée (Ha)				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
131	Respect des normes fondées sur la législation communautaire	Nombre de bénéficiaires				
132	Participation des agriculteurs à un régime de qualité alimentaire	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'une aide				
133	Activités d'information et de promotion	Nombre d'actions financées				

141	Agriculture de semi-subsistance	Nombre d'exploitations agricoles de semi-subsistance bénéficiant d'une aide				
142	Groupements de producteurs	Nombre de groupements de producteurs bénéficiaires Chiffre d'affaires des groupements de producteurs bénéficiaires (en milliers d'euros)				

AXE 2

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé – Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
211	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels et des zones de montagne (article 36, point a), i) du règlement CE n° 1698/2005)	Nombre d'exploitations bénéficiaires	1536	3264	15400	21%
		SAU bénéficiant d'une aide (ha)	15412,42	25203,12	112000	23%
212	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels, autres que ceux des zones de montagne (article 36, point a), ii) du règlement CE n° 1698/2005)	Nombre d'exploitations bénéficiaires	1606	3501	11200	31%
		SAU bénéficiant d'une aide (ha)	12077,75	12750,24	101500	13%
213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE	Nombre d'exploitations bénéficiaires SAU bénéficiant d'une aide (ha)				
214	Paiements agro-environnementaux	Nombre d'exploitations bénéficiaires	0	213	850	25%
		Superficie totale bénéficiaire (Ha)	0	1546,6	7600	20%
		Superficie physique bénéficiant d'une aide (Ha)	0	1546,6	7600	20%
		Nombre de contrats	0	213	500	43%
215	Paiements en faveur du bien-être des animaux	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'une aide				
		Nombre de contrats				
216	Investissements non productifs	Nombre d'exploitations bénéficiaires				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
221	Premier boisement de terres agricoles	Nombre de bénéficiaires				
		Nombre d'hectares boisés (Ha)				
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	Nombre de bénéficiaires				
		SAU bénéficiant d'une aide (ha)				
223	Premier boisement de terres non agricoles	Nombre de bénéficiaires				
		Nombre d'hectares boisés (Ha)				
224	Paiements Natura 2000	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide				
		Superficies forestières subventionnées (Ha)				
225	Paiements sylvoenvironnementaux	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide				
		Superficie forestière totale bénéficiaire (Ha)				
		Superficie physique forestière bénéficiant d'une aide (Ha)				
		Nombre de contrats				
226	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	Nombre d'actions financées	0	0	Non disponible	

227	Investissements non productifs	Nombre de propriétaires forestiers bénéficiaires	0	0	5	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	10400	0%

AXE 3

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé – Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
311	Diversification vers des activités non agricoles	Nombre de bénéficiaires	0	0	50	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	3	0%
312	Création et développement d'entreprises	Nombre de microentreprises bénéficiaires	0	0	50	0%
313	Promotion des activités touristiques	Nombre de nouvelles actions touristiques financées	0	0	200	0%
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)	0	0	25	0%
321	Services de base pour l'économie et la population rurale	Nombre d'actions financées				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
322	Rénovation et développement des villages	Nombre de villages dans lesquels des actions ont eu lieu				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Nombre d'actions financées				
		Volume total des investissements (en milliers d'euros)				
331	Formation et information des acteurs économiques œuvrant dans les domaines couverts par l'axe 3	Nombre d'acteurs économiques bénéficiaires	0	0	345	0%
		Nombre de jours de formation suivis	0	0	16	0%
341	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	Nombre d'actions financées	0	0	300	0%

AXE4

Code mesure	Mesure	Indicateurs de réalisation	Réalisé au cours de l'année N	Total réalisé – Cumulatif de 2007 à l'année N	Objectifs 2007-2013	Taux d'exécution du PDR
411 412 413	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	Nombre de GAL	2	2	10 maximum	
		Superficie totale de la zone couverte par les groupes d'action locale (km2)	188400	188400	188400	100%
		Population totale de la zone GAL	139342	139342	139942	100%
		Nombre de projets financés par les GAL	0	0	Non disponible	
421	Mise en œuvre de projets de coopération	Nombre de bénéficiaires	0	0	Non disponible	
		Nombre de projets de coopération financés	0	0	Non disponible	
421	Mise en œuvre de projets de coopération	Nombre de groupes d'action locale engagés dans une action de coopération	0	0	Non disponible	
431	Gestion des groupes d'action locale, acquisition de compétences et animation sur le territoire (article 59)	Nombre d'actions financées	0	0	Non disponible	

G4 Ventilation géographique de l'aide

Code mesure	Mesure	Indicateur	Zone normale	Zones défavorisées			TOTAL
				Zones montagneuses	Autres zones défavorisées	Total pour les ZD	
112	Installation de jeunes agriculteurs	Nombre de demandes approuvées	7				7
		Dépenses publiques	587450				587450
121	Modernisation des exploitations agricoles	Nombre de demandes approuvées	2984				2984
		Dépenses publiques	7848424				7848424
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	Nombre de demandes approuvées	0	0	0	0	0
		Dépenses publiques	0	0	0	0	0
213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE	Nombre de demandes approuvées					
		Dépenses publiques					
214	Paiements agro-environnementaux	Nombre de demandes approuvées	290	0	0	0	290
		Dépenses publiques	2102050,25	0	0	0	2102050,25
221	Premier boisement de terres agricoles	Nombre de demandes approuvées					
		Dépenses publiques					
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	Nombre de demandes approuvées					
		Dépenses publiques					
223	Premier boisement de terres non agricoles	Nombre de demandes approuvées					
		Dépenses publiques					
224	Paiements Natura 2000	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide					
		Dépenses publiques					

G5 Exécution financière du programme

AXE 1

Code mesure	Mesure	Dépenses publiques (FEADER) - année N	Dépenses publiques - paiements cumulatifs de 2007 à l'année N		Dépenses publiques programmées 2007-2013		Exécution financière du PDR
			Feader	TOTAL	Dont FEADER	TOTAL	
111	Formation professionnelle et actions d'information	2171973,89	0	0	40123200	66872000	0,0%
112	Installation de jeunes agriculteurs	0	0	0	6400000	10666667	0,0%
113	retraite anticipée	741862,35	981484,23	1635807,05	7942500	13237500	12,4%
114	Utilisation des services de conseil	0			4000000	6666667	0,0%
115	Mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole						
121	Modernisation des exploitations agricoles	0	0	0	30514800	50858000	0,0%
122	Amélioration de la valeur économique des forêts	0	0	0	5100000	8500000	0,0%
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	0	0	0	24300000	40500000	0,0%
124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole						
125	Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	0	0	0	108560000	180933333	0,0%
126	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées						
131	Respect des normes fondées sur la législation communautaire						
132	Participation des agriculteurs à un régime de qualité alimentaire						
133	Activités d'information et de promotion						
141	Agriculture de semi-subsistance						
142	Groupements de producteurs						

AXE 2

Code mesure	Mesure	Dépenses publiques (FEADER) - année N	Dépenses publiques - paiements cumulatifs de 2007 à l'année N		Dépenses publiques programmées 2007-2013		Exécution financière du PDR
			Feader	TOTAL	Dont FEADER	TOTAL	
211	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels et des zones de montagne (article 36, point a), i) du règlement CE n° 1698/2005)	5485053,08	8750702,415	11667603,22	20749800	27666400	42,2%
212	Paiements en faveur des agriculteurs des zones caractérisées par des handicaps naturels, autres que ceux des zones de montagne (article 36, point a), ii) du règlement CE n° 1698/2005)	-9441,88	30840,15	41120,2	9150000	12200000	0,3%
213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE						
214	Paiements agro-environnementaux	1426641,2	2402956,68	3203942,24	13550200	18066933	17,7%
215	Paiements en faveur du bien-être des animaux						
216	Investissements non productifs						
221	Premier boisement de terres agricoles						
222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles						
223	Premier boisement de terres non agricoles						
224	Paiements Natura 2000						
225	Paiements sylvoenvironnementaux						
226	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	0	0	0	900000	1200000	0,0%
227	Investissements non productifs	0	0	0	7800000	10400000	0,0%

AXE 3

Code mesure	Mesure	Dépenses publiques (FEADER) - année N	Dépenses publiques - paiements cumulatifs de 2007 à l'année N		Dépenses publiques programmées 2007-2013		Exécution financière du PDR
			Feader	TOTAL	Dont FEADER	TOTAL	
311	Diversification vers des activités non agricoles	0	0	0	900000	1500000	0,0%
312	Création et développement d'entreprises	0	0	0	900000	1500000	0,0%
313	Promotion des activités touristiques	0	0	0	13343100	22238500	0,0%
321	Services de base pour l'économie et la population rurale						
322	Rénovation et développement des villages						
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural						
331	Formation et information des acteurs économiques œuvrant dans les domaines couverts par l'axe 3	0	0	0	1864800	3108000	0,0%
341	Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	0	0	0	5128000	8546667	0,0%

AXE4

Code mesure	Mesure	Dépenses publiques (FEADER) - année N	Dépenses publiques - paiements cumulatifs de 2007 à l'année N		Dépenses publiques programmées 2007-2013		Exécution financière du PDR
			Feader	TOTAL	Dont FEADER	TOTAL	
411 412 413	Mise en œuvre de stratégies locales de développement	0	0	0	16737600	27896000	0,0%
421	Mise en œuvre de projets de coopération	0	0	0	100000,2	166667	0,0%
431	Gestion des groupes d'action locale, acquisition de compétences et animation sur le territoire (article 59)	0	0	0	2217600	3696000	0,0%

Measure : Early retirement

O.113

retraite anticipée

<i>Type de bénéficiaire</i>	Nombre de demandes approuvées	Nombre de bénéficiaires				Nombre d'hectares libérés	Dépenses publiques (en milliers d'euros)		
		Hommes		Femmes			TOTAL	Feader	TOTAL
		55-64	> 64	55-64	> 64				
Agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	
Travailleurs agricoles	0	0	0	0	0		0	0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	
Engagements de périodes de programmation précédentes	0					206	0	445 117,41	741 862,35

Type d'action	Type de culture	Nombre de contrats	Nombre d'hectares sous contrat (ha)	Prime moyenne par ha (EUR)	Dépenses publiques (en milliers d'euros)	
					Feader	TOTAL
Agriculture biologique	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées			0		
	Autres	5	29	310	9	12
	TOTAL	5	29	310	9	12
Autres réductions d'intrants (y compris production intégrée)	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées	9	10	300	3	4
	Autres	284	2014	230	464	619
	TOTAL	293	2024	231	467	623
Rotation des cultures	Cultures annuelles	1	2	0	0	1
Extensification	Autres	2	1	0	0	0
Paysage/nature (conservation, restauration, création)	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées			0		
	Autres	194	611	357	218	290
	TOTAL	194	611	357	218	290
Variétés végétales menacées d'érosion génétique	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées	223	1133	177	200	266
	Autres			0		
	TOTAL	223	1133	177	200	266
Autres actions	Cultures annuelles			0		
	Cultures pérennes spécialisées			0		
	Autres			0		
	TOTAL			0		
TOTAL		718	3800	235	894	1192

Type d'action	Type de bétail	Nombre de contrats	Number of LU under contract	Average premium per LU (EUR)	Dépenses publiques (en milliers d'euros)	
					Feader	TOTAL
Races menacées d'abandon	Bovins			0		
	Moutons			0		
	Caprins			0		
	Équidés			0		
	Porcins			0		
	Volaille			0		
	Mixte			0		
TOTAL				0		

O.214(1)

Paiements agro-environnementaux

Type d'engagement	Sous-type d'engagement	Nombre de demandes approuvées	Nombre d'exploitations bénéficiaires		Superficie totale bénéficiaire (Ha)			Superficie physique bénéficiant d'une aide (Ha)	Nombre de contrats			Dépenses publiques (en milliers d'euros)				
			Exploitations agricoles	Autres gestionnaires de terres	Exploitations agricoles	Autres gestionnaires de terres	TOTAL		Exploitations agricoles	Autres gestionnaires de terres	TOTAL	Feader		TOTAL		
												Existant	New*	Existant	New*	
0. Régime «entry level»					attente éléments											
1. Agriculture biologique																
2. Production intégrée																
3. Autres formes d'extensification des systèmes d'exploitation agricole	3a. Réduction, meilleure gestion de l'utilisation d'engrais															
	3b. Réduction, meilleure gestion de l'utilisation de produits phytosanitaires															
	3c. Extensification de la production animale															
4. Diversification de la rotation des cultures, entretien des surfaces mises en jachère																
5. Réduction des zones irriguées et/ou des taux d'irrigation, limitation du drainage																
6. Actions visant à préserver les sols (par exemple techniques de labour destinées à empêcher/réduire l'érosion, couverture végétale, agriculture de conservation, paillage)																
7. Création, entretien de caractéristiques écologiques (par exemple bordures de champs, zones tampon, couverture végétale, haies, arbres)																
8. Gestion des paysages, des pâturages et des sites à haute valeur naturelle	8a. Entretien des paysages et des terres agricoles à haute valeur naturelle, y compris conservation du patrimoine historique, par exemple murs de pierre, terrasses, petits bois															
	8b. Gestion des pâturages (y compris limitation des taux de chargement en bétail, mesures de faible intensité, fauche) et création de pâturages (y compris reconversion des cultures arables)															
	8c. Gestion des autres surfaces agricoles à haute valeur naturelle (par exemple vergers traditionnels)															
9. Actions visant à préserver les habitats favorables à la biodiversité (par exemple en laissant les chaumes d'hiver sur les terres arables, adaptation des dates de fauche)																
10. Espèces menacées	10a. Protection des races locales menacées															
	10b. Protection des variétés végétales rares menacées d'érosion génétique															
11. Autres actions ciblées (par exemple utilisation de la planification environnementale intégrée)																
TOTAL																

Type d'action	Type d'engagement	Nombre de demandes approuvées	Nombre d'exploitations bénéficiaires		Superficie totale bénéficiaire (Ha)			Superficie physique bénéficiant d'une aide (Ha)	Nombre de contrats			Dépenses publiques (en milliers d'euros)				
			Exploitations agricoles	Autres gestionnaires de terres	Exploitations agricoles	Autres gestionnaires de terres	TOTAL		Exploitations agricoles	Autres gestionnaires de terres	TOTAL	Feader		TOTAL		
												Existant	New*	Existant	New*	
Actions ciblées en matière de ressources génétiques	Ressources génétiques des cultures															
	Ressources génétiques animales															
Actions concertées																
TOTAL																

* Dépenses pour de nouveaux contrats conclus durant l'année N, this data should also be included in the 'existing' column

Measure : Agri-environment payment

O.214(2)

Paiements agro-environnementaux

<i>Type d'engagement</i>	Nombre d'unités de bétail
10a. Protection des races locales menacées	0

Observations

Les tableaux d'indicateurs de réalisation des mesures pour lesquelles il n'y a pas eu de paiements n'ont pas été renseignés étant donné que tous les indicateurs ont une valeur nulle.

Excepté la mesure 111 pour laquelle les premiers paiements ont été réalisés mais les dossiers n'étant pas soldés (acompte versé), les indicateurs ne peuvent à ce stade être renseignés.

Sur le tableau G2 des "x" ont été mises sur les dispositifs qui ont démarré en programmation mais pas forcément en paiement donc seules les mesures 113,211,212,214 seront renseignées

Sur le tableau G3, certaines valeurs de référence ne sont toujours pas disponibles :

- sur la mesure 226 car le Plan de protection des forêts contre l'incendie n'est toujours pas adopté

- sur LEADER, car les conventions avec les GAL sont en cours de finalisation, les GAL ayant été sélectionnés que fin 2008

Sur le tableau G4, les données sont renseignées dans la rubrique "zone normale" car à ce stade il n'est pas possible de distinguer les demandes par zone défavorisées : ce n'était pas prévu initialement et donc non renseigné au niveau de la demande faite par les bénéficiaires. Le nombre de demandes approuvées correspond au nombre prévu lors de la programmation CLS et le montant de dépenses publiques correspond au montant prévu, programmé en CLS.

Sur le tableau G5 les montants "dépenses publiques programmées" ne sont pas ceux programmés en CLS mais prévus au niveau de la maquette agréée par la Commission. Il est demandé aux services de la Commission de préciser si ce sont bien les éléments attendus

Sur les tableaux 211 et 212, les montants de dépenses publiques correspondent aux déclarations de dépenses et non pas à la réalité compte tenu que toutes les dépenses sont affectées sur la 211 (Cf explications dans le rapport annuel)

R.2

Valeur ajoutée brute agricole dans les exploitations/entreprises bénéficiaires

<i>Mesure connexe</i>	VAB dans les exploitations/entreprises bénéficiaires (en milliers d'EUR)			
	Secteur agricole	Industrie alimentaire	la sylviculture	TOTAL
Établissement de jeunes agriculteurs				
Retraite anticipée				
Recours à des services de conseils				
Services d'introduction d'une gestion d'exploitation, d'aide agricole et de conseil agricole				
Modernisation des exploitations				
Amélioration de la valeur économique des forêts				
Valeur ajoutée aux produits agricoles et sylvicoles				
Coopération pour le développement de nouveaux procédés et technologies de fabrication dans le secteur agroalimentaire et dans le secteur sylvicole				
Amélioration et développement d'infrastructure liée au développement et à l'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture				
Aide aux agriculteurs afin qu'ils s'adaptent aux normes exigeantes découlant de la législation communautaire				
TOTAL				

R.6 Zone soumise à un régime efficace de gestion des terres contribuant au maintien de la biodiversité, à la qualité de l'eau, à l'atténuation du changement climatique, à la qualité des sols et à la prévention de

Domaine	Mesure connexe	Zone soumise à un régime efficace de gestion des terres (ha)				
		à la biodiversité	à la qualité de l'eau	à l'atténuation du changement climatique	à la qualité des sols	Prévention de la marginalisation
Agriculture	Primes pour handicap naturel dans les zones montagneuses ou d'autres zones présentant un handicap					3142
	Natura 2000					
	Primes au titre de la directive 2000/60/CE					
	Agroenvironnement	Attente éléments du CNASEA	Attente éléments du CNASEA	Attente éléments du CNASEA	Attente éléments du CNASEA	Attente éléments du CNASEA
	Bien-être animal					
	Investissements non productifs					
la sylviculture	Premier boisement de terres agricoles					
	Systèmes agroforestiers					
	Premier boisement de terres non agricoles					
	Natura 2000					
	Environnement sylvicole					
	Restauration du potentiel sylvicole et introduction d'actions préventives					
	Investissements non productifs					
TOTAL					3142	

Observations

Les tableaux d'indicateurs de résultat des mesures pour lesquelles il n'y a pas eu de paiements n'ont pas été renseignés étant donné que tous les indicateurs ont une valeur nulle. Excepté la mesure 111 pour laquelle les premiers paiements ont été réalisés mais les dossiers n'étant pas soldés (acompte versé), les indicateurs ne peuvent à ce stade être renseignés. Aussi seuls les tableaux R2 et R6 devraient donc être renseignés.

Pour le tableau R2, il est impossible de renseigner cet indicateur sur les exploitations aidées. Le rapport annuel précise la VAB par secteur

Pour le tableau R6, pour la ligne ICHN le nombre d'hectares renseignés correspond aux paiements 2007 + 2008 et ont été affectés dans la case se rapprochant le mieux de l'objectif visé localement à savoir "concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles"

B Characteristics of the programme area

Common objective related baseline indicators

		EU Data Yes/No?	Comments	Measurement	Value	Reference Year	
B1*	Economic development (GDP per capita (PPS as % of EU25 = 100))	yes		TER 2007-2008	15475	2005	
B2*	Employment rate (in % total population 15-64 y.o.)	Average employment rate	yes		TER 2007-2008	44,4	2007
		Female employment rate	no	onnée n'est jamais évaluée localemer		NA	
		Young people (15-24)	no	onnée n'est jamais évaluée localemer		NA	
B3*	Unemployment rate (in % active population 15-64 y.o.)	Average unemployment rate	yes		TER 2007-2008	24,5	2007
		Female unemployment rate	no	onnée n'est jamais évaluée localemer		NA	
		Young people (15-24)	yes		TER 2007-2008	49,1	2007
B 4	% farmers with basic and full education attained	no	culteurs ayant une formati	agreste	18,25%	2005	
B 5	Ratio between young farmers (<35 years) and farmers (>55 years)	no	e les moins de 40 ans et p	agreste	2,052742616	2007	
B 6*	Labour productivity in agriculture (GVA/AWU)	no	la productivité agricole par	agreste	7583	2007	
B 7	Gross fixed capital formation in agriculture	no	Résultat agricole	agreste	21,6	2007	
B 8	Employment in primary sector (000s)	yes		TER 2007-2008	3192	2006	
B 9	GVA in primary sector	yes	valeur ajouté brute	agreste	178	2007	
B 10*	GVA/employee in food industry (000s/employed)	no	chiffre d'affaire/nb d'emplo	agreste	0,232494821	2007	
B 11	Gross fixed capital formation in food industry	no	valeur ajouté brute	agreste	171,8	2007	
B 12	Employment in food industry (000s)	yes		agreste	3379	2007	
B 13	GVA in food industry	yes	chiffre d'affaire	agreste	785,6	2007	
B 14*	GVA/employee in forestry (000s/employed)	no	onnée n'est jamais évaluée localemer				
B 15	Gross fixed capital formation in forestry	no	onnée n'est jamais évaluée localemer				
B 16	Importance of semi-subsistence farming in New Member States (%)	no	Non concerné				
B 17*	Trends of index of population of farmland birds (2000 = 100)	no	ombre d'oiseaux endémiqu	agreste	10	2008	
B 18*	High Nature Value farmland and forestry (% of UAA)	no	nombre d'ha d'ENS daf		1630	2007	
B 19	Area of forest by forest type (% of total FOWL)	Coniferous (%)	no	e européenne n'est pas adaptée à la Réunion			
		Broadleaved (%)	no	e européenne n'est pas adaptée à la Réunion			
		Mixed (%)	no	e européenne n'est pas adaptée à la Réunion			
B20*	Water quality: Gross nutrient balances (kg/ha)	Gross Nitrogen Balance	no	mbre de captage d'eau prot	PDRR	2 et 5, 47 entre 5	2007
		Gross Phosphorus Balance	no	onnée n'est jamais évaluée localemer			

B 21	Water quality : pollution by nitrates and pesticides	trends in concentration of nitrates in surface water	no	apport moyen d'azote par daf	124	2008	
		trends in concentration of nitrates in ground water	no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement			
		trends in concentration of pesticides in surface water	no	Taux de conformité des es daf	5%	2008	
		trends in concentration of pesticides in ground water	no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement			
B 22	Areas at risk of soil erosion (tons/ha)	yes	zone des Hauts		140 000 ha	2006	
B 23	Organic farming (Ha)	no	nombre d'agriculteurs bio daf		31	2008	
B 24*	Climate change : Production of renewable energy	from agriculture (Ktoe)	yes	34% de l'énergie produite	TER 2007-2008	34%	2007
		from forestry (Ktoe)	no	Part négligeable : non évalué localement car		0	
B 25	Climate change : UAA devoted to renewable energy and biomass crops (Ha)	yes	nombre d'hectares de cann	agreste		24833	2007
B 26	Climate change/air quality : gas emissions from agriculture	GHG emissions from agriculture (1000t of CO2 equivalent)	no	onnée n'est jamais évaluée localemer			
		Ammonia emissions (1000t)	no	onnée n'est jamais évaluée localemer			
B 27*	% sole holders-managers with other gainful activity	no	onnée n'est jamais évaluée localemer				
B 28*	Employment in second and tertiary sector (000s)	national	no	indicateur régional	TER 2007-2008	193373	2006
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 29*	GVA in primary and secondary sector (Mio Euro)	national	no	ité de ces secteurs au nive	TER 2007-2008	3669	2005
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 30*	Self-employed persons (000s)	national	no	d'emplois non salariés à la	TER 2007-2008	24121	2006
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 31	Tourism infrastructure in rural areas (number of bedplaces)	national	no	l'accueil des touristes à la F	TER 2007-2008	635	2008
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 32*	Persons having subscribed to DSL internet as a percentage of total population (%)	average (national)	no	te foyers possédant ordina	TER 2007-2008	38,60%	2006
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 33*	GVA in services as percentage of total GVA (%)	average (national)	no	ur ajoutée brut secteur tert	TER 2007-2008	9105	2005
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 34	Annual crude rate of net migration (per 1000 inhabitants)	average (national)	no	solde migratoire	TER 2007-2008	-1170	2006
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 35*	% Adults (25-64 years) participating in life-long education and training	average (national)	no	onnée n'est jamais évaluée localemer			
		in rural areas	no	é de la réunion est considéré comme ruræ			
B 36	Share of population covered by Local Action Groups	no	L en 2008 - mise en place seulement en 200!				

Common context related baseline indicators

			PU	IR	PR
BC 1	Designation of rural areas	Number of NUTS 3 regions			FR940
BC 2	Importance of rural areas	% territory			100%
		% gross value added			100%
		% population			100%
		% employment			100%

			EU Data Yes/No?	Comments	Measurement	Value	Reference Year	
BC 3	Agricultural land use	Arable land (% of UAA)	yes		<u>agreste</u>	<u>0,723328562</u>	2007	
		Permanent crops (% of UAA)	yes		<u>agreste</u>	<u>0,565257663</u>	2007	
		Permanent grassland and pastures (% of UAA)	yes		<u>agreste</u>	<u>0,230317447</u>	2007	
BC 4	Farm structure	Number of farms	yes		agreste	7080	2007	
		Utilised Agricultural Area (Ha)	yes		agreste	47504	2007	
		Labour force (AWU)	yes	UTA	agreste	10994	2007	
		Average area farm size (Ha)	yes		agreste	6,3	2007	
		Distribution of area farm size (%)	< 5 ha	yes		agreste	62%	2007
			from 5 to 50 Ha	no	de 5 à 20	agreste	34%	2007
			> 50 Ha	no	supérieur à 20	agreste	3%	2007
		Average economic farm size (ESU)	yes		agreste	5	2007	
		Distribution of economic farm size (%)	< 2 ESU	yes		agreste	88%	2007
from 2 to 100 ESU	yes			agreste	22%	2007		
> 100 ESU	yes			agreste	0%	2007		
BC 5	Forestry structure	Area of forest available for wood supply (FAWS) (Ha)	yes		agreste	88500	2007	
		Ownership : % FAWS private owned by	private sector	no	surface concernée	ONF	20000	2006
			other public institutions	no	surface concernée des for	ONF	97306	2006
			state	no	surface concernée des for	ONF	3209	2006
		Average size of private holding of FOWL (Ha)	no	négligeable				
BC 6	Forest productivity (m³ overbark/ha)		no	m3 de grumes / an	ONF	4298	2006	
BC 7	Land cover	% of area covered by agricultural classes	yes	SAU/surface totale	agreste	19%	2007	
		% of area covered by forest classes	yes	surface boisées/surface to	agreste	40%	2006	

BC	Land cover						
		% of area covered by natural classes	yes	ha ENS/surface totale	agreste	0,06%	2006
		% of area covered by artificial classes	yes	par différence	agreste	46%	2006
BC 8	Less favoured areas	% UAA in non LFA	yes			0%	2007
		% UAA in LFA mountain % UAA in LFA mountain	no	Donnée non disponible en 2008			
		% UAA in LFA mountain	no	Donnée non disponible en 2008			
		% UAA in other LFA	no	Donnée non disponible en 2008			
		% UAA in LFA with specific handicaps	yes			0	2007
BC 9	Areas of extensive agriculture (% of UAA)	% UAA for extensive arable crops	yes			0	2008
		% UAA for extensive grazing	yes			0	2007
BC 10	Natura 2000 area	% of territory under NATURA 2000	no	Pas de zone natura 2000			
		% UAA under NATURA 2000	no	Pas de zone natura 2000			
		% forest area under Natura 2000	no	Pas de zone natura 2000			
BC 11	Biodiversity: Protected forest		yes	Réserves biologiques + ré	ONF	37156	2006
BC 12	Average annual increase of forest and other wooded land areas (Ha/year)		yes	augmentation de surface	agreste	1800	2007

BC 13	Forest ecosystem health (% of trees in defoliation classes 2-4)	Coniferous (%)		no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement			
		Broadleaved (%)		no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement			
		Mixed (%)		no	Cette donnée n'est jamais évaluée localement			
BC 14	% territory designated as Nitrate Vulnerable Zone			yes			0%	2008
BC 15	% irrigated UAA			yes		agreste	20%	2007
BC 16	Protective forests concerning primarily soil and water (% of forest area)			yes	Réserves biologiques + ré ONF		31%	2006
BC 17	Population density (inhabitants / km²)	average (national)		yes	habitants/km2	TER 2007-2008	315	2007
		in rural areas		no	de la réunion est considéré comme ruræ			
BC 18	Age structure	National	% population (0-14 y.o.)	no	moins de 20 an	TER 2007-2008	35%	2006
			% population (15-64 y.o.)	yes	de 20 à 60 an	TER 2007-2008	54%	2006
			% population (>=65 y.o.)	yes	plus de 60 ans	TER 2007-2008	12%	2006
		In rural areas	% population (0-14 y.o.)	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
			% population (15-64 y.o.)	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
			% population (>=65 y.o.)	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
BC 19	Structure of the economy	National	% GVA by primary sector	no	% valeur ajoutée	TER 2007-2008	2%	2005
			% GVA by secondary sector	no	% valeur ajoutée	TER 2007-2008	15%	2005
			% GVA by tertiary sector	no	% valeur ajoutée	TER 2007-2008	83%	2005
		In rural areas	% GVA by primary sector	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
			% GVA by secondary sector	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
			% GVA by tertiary sector	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
BC 20	Structure of employment	National	% employment primary sector	yes		TER 2007-2008	1,62%	2006
			% employment secondary sector	yes		TER 2007-2008	15,89%	2006
			% employment tertiary sector	yes		TER 2007-2008	82,49%	2006
		In rural areas	% employment primary sector	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
			% employment secondary sector	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
			% employment tertiary sector	no	de la réunion est considéré comme ruræ			
BC 21	Long-term unemployment (%)	average (national)		yes	plus d'un an	insee	70%	2007
		in rural areas		no	de la réunion est considéré comme ruræ			
BC 22	% Adults (25-64 years) with medium and high educational attainment	average (national)		no	onnée n'est jamais évaluée localemer			
		in rural areas		no	de la réunion est considéré comme ruræ			
BC 23	Internet infrastructure (DSL coverage in % of people)	average (national)		no	foyers possédant un ordir	insee	38,60%	2007
		in rural areas		no	de la réunion est considéré comme ruræ			

Comments

Il n'y a pas d'indicateurs complémentaires définis

I Impact of the programme

Common impact indicators

		Measurement	Estimated targets
I1	Economic growth	Valeur de la prod agri = 33,7M€ - Valeur du résultat agricole / UTA = 21,6 M€ - VAB agricole = 178 M€ - Valeur ajoutée des IAA = 171,8 M€ (valeur 2007)	Croissance
I2	Employment creation	Population active agricole : 19 475 personnes soit 10 994 (valeur 2007) Emploi salarié dans les IAA = 4 446 (valeur 2004)	Maintien
I3	Labour productivity	Résultat agricole par UTA = 21,6 M€ (valeur 2007) Valeur de la production agricole par ha de SAU = 7 583 M€ (valeur 2007)	Croissance
I4	Reversing biodiversity decline	Nombre d'espèces endémiques à la Réunion = 300 végétales 10 oiseaux et 355 coléoptères - Nombre d'ha d'ENS = 0,06 haENS/	Maintien
I5	Maintenance of high natura value farming and forestry areas	Superficie boisée = 88500ha (valeur 2007)	Maintien
I6	Improvement in water quality	Apport moyen d'azote par ha = 124 kg de N / ha de SAU - Nombre de captage d'eau protégés = 47 - taux de conformité des eaux = 4,6%	Diminution - Maintien - <10%
I7	Contribution to combating climate change	part des énergies renouvelables = 37%; 686 482 tonnes de CO2 évités	945000 t Co2 économisés



Annexe 2 : Courrier de transmission à la Commission concernant les remarques formulées sur les Tableaux des indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural pour l'année 2007.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Saint-Denis, le 24 FEV 2009

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES
REGIONALES

LE PREFET DE LA REGION REUNION

A

Affaire suivie par Serge JOSEPH
Tel : 02 62 90 10 80 Fax : 02 62 21 90
72 serge.joseph@agile-reunion.org

Monsieur le Chef d'Unité France
de la DG AGRI
(à l'attention de Monsieur Michel DEWIT)
Commission Européenne
Rue de la Loi 200
B-1049 BRUXELLES

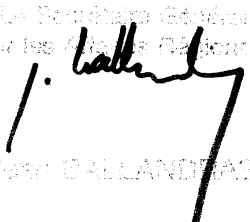
/SGAR/AGILE

OBJET : Réponses aux observations relatives aux tableaux d'indicateurs du Programme de Développement Rural de la Réunion dans le cadre du rapport annuel d'exécution 2007.

Le présent courrier a pour objet de fournir les éléments de réponses sur les tableaux d'indicateurs fournis dans le cadre du rapport annuel 2007 du Programme de Développement Rural 2007-2013 suite aux remarques transmises le 22 décembre 2008.

Je vous prie de trouver ci-joint à cet effet le tableau excel que vous nous avez transmis complété des éléments de réponses. Je tiens cependant à préciser qu'après analyse par mes services, de nombreux indicateurs ne pourront être modifiés ou précisés à court terme. En effet, à l'occasion de la transmission du rapport annuel et du Comité National de Suivi d'octobre 2008, la complexité des tableaux à renseigner et la non disponibilité de certaines données avaient été soulignées. Il convient de préciser par ailleurs que ces tableaux ont été conçus postérieurement à l'approbation par la Commission du programme réunionnais (décembre 2007) au sein duquel les indicateurs de suivi avaient été déjà définis et quantifiés sans avoir fait l'objet de remarques particulières dans le cadre des négociations et des consultations interservices.

Compte tenu de la révision prochaine du PDR à mi-parcours en 2010, je vous propose que ces indicateurs soient réexaminés et précisés à cette occasion. Compte tenu des difficultés rencontrées au cours de ce premier exercice et soucieux de la faisabilité et de l'homogénéité des données transmises dans la perspective d'une analyse agrégée au niveau communautaire, je vous suggère fortement que l'année 2009 soit mise à profit pour organiser des échanges méthodologiques entre services de la commission, administrations centrales et gestionnaires régionaux.

Marie-Françoise
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Jean GALLANDRAS

La présente base de données contient les indicateurs à la disposition des unités géographiques. Dans les cas où il était nécessaire et possible le format a été modifié afin d'améliorer la cohérence interne et de permettre la comparaison entre les données. Les données ont été associées à des codes de couleur en fonction de leur qualité.

Couleurs	qualification
	Les données quantifiées ont été transmises mais elles ne semblent pas être conformes avec le
	Donnée à compléter
	doutes concernant l'exactitude des données
	indicateur non quantifié

B Characteristics of the programme area

MS					
Programes		Remarques Commission	Commentaires Autorité de Gestion	Nouvelle quantification proposée	
B20*	Water quality: Gross nutrient balances (kg/ha)	Gross Nitrogen Balance	sur 192 captages: 106<2mg/l; 29 entre 2 et 5, 47 entre 5-25 ; 9>25 et 1>50 (pollution ponctuelle)	Le nombre de captages d'eau protégé avait été mentionné pour cet indicateur mais accord avec cette information	sur 192 captages: 106<2mg/l; 29 entre 2 et 5, 47 entre 5-25 ; 9>25 et 1>50 (pollution ponctuelle)
		Gross Phosphorus Balance		De nombreuses mesures sont réalisées sur le territoire réunionnais (35 points de contrôle en eaux superficielles (phosphore total et phosphates) + 30 points en eaux profondes, 4 analyses par an) mais les autorités locales demandent que leur soit précisées les modalités de compilation des données : Précision à apporter sur la valeur attendue - Quantification à prévoir dans le cadre de la RMP en 2010	
B 21	Water quality : pollution by nitrates and pesticides	trends in concentration of nitrates in surface water (NO3 mg/L)	Trend en hausse (35 captages ont vu leur teneur en nitrate doubler de 1996 à 2006)	Les autorités locales avaient renseigné l'apport moyen d'azote par ha pour caractériser cet indicateur : De nombreuses mesures sont réalisées sur le territoire réunionnais (35 points de contrôle en eaux superficielles (principaux cours d'eau et étangs), 4 analyses par an) mais les autorités locales demandent que leur soit précisées les modalités de compilation des données : Précision à apporter sur la valeur attendue - Quantification à prévoir dans le cadre de la RMP en 2010	
		trends in concentration of nitrates in ground water (NO3 mg/L)	Trend en hausse	De nombreuses mesures sont réalisées sur le territoire réunionnais (30 points de contrôle en eaux profondes qui reflètent l'évolution des 15 nappes identifiées, 4 analyses par an) mais les autorités locales demandent que leur soit précisées les modalités de compilation des données : Précision à apporter sur la valeur attendue - Quantification à prévoir dans le cadre de la RMP en 2010	
		trends in concentration of pesticides in surface water (µg/L)		Les Autorités locales avaient renseigné : le "Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0,1g par litre par substance et 0,5g par litre pour l'ensemble des substances.)". De nombreuses mesures sont réalisées sur le territoire réunionnais (Analyse aux 13 zones d'embouchure et sur les 2 étangs de l'ouest, 4 résultats par an) mais les autorités locales demandent que leur soit précisées les modalités de compilation des données : Précision à apporter sur la valeur attendue - Quantification à prévoir dans le cadre de la RMP en 2010	
		trends in concentration of pesticides in ground water (µg/L)		De nombreuses mesures sont réalisées sur le territoire réunionnais (26 points de contrôle en eaux profondes, 4 résultats par an) mais les autorités locales demandent que leur soit précisées les modalités de compilation des données : Précision à apporter sur la valeur attendue - Quantification à prévoir dans le cadre de la RMP en 2010	
B 23	Organic farming (Ha)	28 exploitations essentiellement en maraîchage	Les autorités locales avaient renseigné cette valeur à 32, valeur mise à jour en 2006. Il convient de préciser si les valeurs doivent être mises à jour ou pas par rapport au programme	32	

B Characteristics of the programme area

MS					
Programmes			Remarques Commission	Commentaires Autorité de Gestion	Nouvelle quantification proposée
B 24*	Climate change : Production of renewable energy	from agriculture (Ktoe)	1060 GWh produits par ENR sur 2840 produits	Les autorités locales avaient précisé "canne à sucre : % de la production d'énergie de l'île" : Il est proposé de prendre 34% de l'énergie produite	34%
		from forestry (Ktoe)		Les autorités locales confirment qu'il n'y a pas à la Réunion d'énergie renouvelable produites par le secteur forestier	
B 25	Climate change : UAA devoted to renewable energy and biomass crops (Ha)		26000 ha + forêt (?)	Les autorités locales confirment qu'il n'y a pas à la Réunion d'énergie renouvelable produites par le secteur forestier - l'essentiel provient de la canne à sucre aussi il est proposé de mettre la surface en canne à sucre	25569
B 26	Climate change/air quality : gas emissions from agriculture	GHG emissions from agriculture (1000t of CO2 equivalent)		Cette Donnée n'est pas disponible localement - Quantification à prévoir dans le cadre de la Révision à mi-parcours (RMP) en 2010	
B 32*	Persons having subscribed to DSL internet as a percentage of total population (%)	average (national)	41% des foyers		41% des foyers
		in rural areas		Comme précisé dans le programme toute la zone de la Réunion est considérée comme zone rurale.	41% des foyers
B 35*	% Adults (25-64 years) participating in life-long education and training	average (national)		Cette Donnée n'est pas disponible localement - Quantification à prévoir dans le cadre de la Révision à mi-parcours (RMP) en 2010	
		in rural areas		Cette Donnée n'est pas disponible localement - Quantification à prévoir dans le cadre de la Révision à mi-parcours (RMP) en 2010	
BC 2	Importance of rural areas	% territory	toute l'île	Les autorités locales confirment que cela représente la totalité du territoire	100%
		% population		Les autorités locales confirment que cela représente la totalité de la population	100%
BC 9	Areas of extensive agriculture (% of UAA)	% UAA for extensive arable crops		Les autorités locales précisent que le "labour" n'est pas pratiqué sur l'île.	
BC 12	Average annual increase of forest and other wooded land areas (Ha/year)			Les Autorités locales avaient renseigné l'augmentation de surface entre 2005 et 2006. Il n'y a pas d'autres éléments disponibles : Précision à apporter sur la valeur attendue - Quantification à prévoir dans le cadre de la RMP en 2010	
BC 15	% irrigated UAA			Les Autorités locales avaient mentionné 20% : Il n'y a pas d'autres éléments disponibles : Précision à apporter sur la valeur attendue - Quantification à prévoir dans le cadre de la RMP en 2010	

Member States	Programmes	Number of participants in training	Number of training days received	Number of forest holdings supported	Total volume of investment ('000 EUR)	Total area supported (Ha)	Physical area supported (Ha)
France – REUNION	Remarques Commission	1750	38000 heures	5	1,2 mio€/tranche annuelle	7600	
	Commentaires Autorité de Gestion	Accord avec la proposition de la Commission si on considère que les actions de formations au sens strict : dispositif 111.4	Accord avec la proposition de la Commission si on considère que les actions de formations au sens strict : dispositif 111.4	Les autorités locales confirment la valeur initiale	Les autorités locales avaient précisé 1,2M€ conformément au programme : Proposition de multiplier par 6 et de renseigner le chiffre en milliers d'euros		Les autorités locales avaient précisé "7600 ha" en considérant que cette donnée serait équivalente à "total area supported"
	Nouvelle quantification proposée	1750	38 000 heures		7200		

Member States	Programmes	Number of actions supported	Number of forest holders supported	Total volume of investment ('000 EUR)	Number of training days received	Number of LAGs	Number of projects financed by LAG
France – REUNION	Remarques Commission	à définir en 2008	5	1600	16 jours par an	10 max	?
	Commentaires Autorité de Gestion	La Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PPFCI) n'est pas encore validé les données ne sont pas disponibles et ne pourront être précisées que dans le cadre du rapport annuel 2009 compte tenu du retard pris sur l'adoption du PPFCI	Les autorités locales confirment la valeur initiale	Les autorités locales avaient précisé 10,4 mions =1,6 *6,5 conformément au programme : Précisions en milliers d'euros	Les autorités locales confirment la valeur initiale - valeur inscrite au niveau du programme	Les autorités locales confirment la valeur initiale - valeur inscrite au niveau du programme	Donnée non disponible car GAL non sélectionnés en 2007
	Nouvelle quantification proposée			10400			

Member States	Programmes	Number of beneficiaries	Number of cooperation projects supported	Number of cooperating LAGs	Number of actions supported
France – REUNION	Remarques Commission	?	min 1	7	50
	Commentaires Autorité de Gestion	Donnée non disponible car GAL non sélectionnés en 2007	Les autorités locales confirment la valeur initiale - valeur inscrite au niveau du programme	Donnée non disponible car GAL non sélectionnés en 2007	Donnée non disponible car GAL non sélectionnés en 2007
	Nouvelle quantification proposée				

**Result indicators targets
2007 -2013**

		AXIS 1									
Country	Programmes	Number of participants that successfully ended a training activity related to agriculture and/or forestry	Increase in GVA in supported holdings/enterprises ('000 EUR)								
			Setting up of young farmers 112	Early retirement 113	Use of advisory services 114	Setting up of farm management, farm relief and farm advisory services 115	Modernisation of farms 121	Improving the economic value of forests 122	Adding value to agricultural and forestry products 123	Cooperation for development of new products processes and technologies in the agriculture and food sector and in the forestry sector 124	Improving and developing infrastructure related to the development and adaptation of agriculture and forestry 125
FRANCE – REUNION	Remarques Commission	1400	croissance	croissance	croissance	croissance	croissance	croissance	croissance	croissance	croissance
	Commentaires Autorité de Gestion		Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	mesure non mobilisée	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	mesure non mobilisée	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010
	Nouvelle quantification proposée					measure not applied				measure not applied	

**Result indicators targets
2007 -2013**

AXIS 3							
Country	Programmes	Gross number of jobs created		Additional number of tourist visits 313		Increase in internet penetration in rural areas (unique nbr of persons)	Number of participants that successfully ended a training activity in the field of axis 3 (unique nbr of persons)
		Business creation and development 312	Encouragement of tourism activities 313	Number of day visitors	Number of overnight stays		
FRANCE – REUNION	Remarques Commission	pas d'impact significatif	pas d'impact significatif	pas quantifiable	pas quantifiable	pas d'impact significatif	pas d'impact significatif
	Commentaires Autorité de Gestion	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Aucune mesure ne contribue à cet objectif dans le cadre du FEADER	Aucune mesure ne contribue à cet objectif dans le cadre du FEADER
	Nouvelle quantification proposée						

I Impact of the programme

		Estimated targets 2007-2013			
		I1	I2	I3	I4
		Economic growth (net additional added value (PPS))	Employment creation (net additional full time equivalent jobs created)	Labour productivity (change in GVA per Ful time equivalent)	Reversing biodiversity decline (change in trend in biodiversity decline measured by farmland bird species population (%))
	Remarques Commission	croissance	maintien	croissance	maintien
FRANCE – REUNION	Commentaires Autorité de Gestion	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission page 223-224 et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission page 223-224 et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission page 223-224 et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010	Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission page 223-224 et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi parcours en 2010
	Nouvelle quantification proposée				

I Impact of the programme

		I5	I6	I7
		Maintenance of high natural value farming and forestry areas (change in HNV areas)	Improvement in water quality (change in gross nutrient balances kg/ha)	Contribution to combating climate change (increase in production of renewable energy (ktoe))
	Remarques Commission	115000 ha	amélioration	945000 t Co2 économisés
FRANCE – REUNION	Commentaires Autorité de Gestion		Non prévu dans le cadre du programme approuvé par la Commission page 223-224 et donnée non disponible - A prévoir à la révision à mi-parcours en 2010	Accord avec la proposition de la Commission
	Nouvelle quantification proposée			945000 t Co2 économisés

Targets of Output indicators

AXIS 1

		111			122				
		Vocational training and information actions			Improvement of the economic value of forests				
Member States	Programmes	Number of participants training	Number of training days received	AVERAGE IND 1	Number of forest holdings supported	Total volume of investment ('000 EUR)	AVERAGE IND 1		
FRANCE – REUNION	Remarques Commission	1750	38000 heures	40 123 200,00	22927,54	5	1,2 mio€/tranche annuelle	5 100 000,00	1020000
	Commentaires Autorité de Gestion	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Attention il s'agit ici des montants prévus à la maquette : cela avait été précisé au niveau des observations	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent		Cf réponse apportée dans l'onglet précédent

Targets of Output indicators

		226		227					
		Restoring forestry potential and introducing prevention actions		Non-productive investments					
Member States	Programmes	Physical area supported (Ha)	Number of actions supported	Number of forest holders supported	Total volume of investment ('000 EUR)		AVERAGE IND 1	RATIO IND 2	Number of training days received
FRANCE – REUNION	Remarques Commission		à définir en 2008	5	1600	7 800 000,00	=015/M15	0,21	16 jours par an
	Commentaires Autorité de Gestion	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent		Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent	Cf réponse apportée dans l'onglet précédent

